

**NOTICE ANNUELLE**

15 SEPTEMBRE 2026

Exercice clos le 30 juin 2026

## TABLE DES MATIÈRES

|                                                                                                   |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. AVERTISSEMENTS EN MATIÈRE PROSPECTIVE</b>                                                   | <b>1</b>  |
| <b>2. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE</b>                                                               | <b>2</b>  |
| NOM, ADRESSE ET CONSTITUTION                                                                      | 2         |
| LIENS INTERSOCIÉTÉS                                                                               | 2         |
| <b>3. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ</b>                                                     | <b>3</b>  |
| EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2023                                                                  | 3         |
| EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024                                                                     | 3         |
| EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025                                                                     | 3         |
| EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026                                                                     | 3         |
| MISE À JOUR DE L'ENTREPRISE                                                                       | 3         |
| ACTIVITÉS COMMERCIALES                                                                            | 3         |
| DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS                                                                            | 4         |
| PERSPECTIVES 2027                                                                                 | 5         |
| <b>4. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS</b>                                                               | <b>5</b>  |
| MARCHÉS CIBLÉS                                                                                    | 7         |
| PROCESSUS DE COMMERCIALISATION ET DÉVELOPPEMENT                                                   | 10        |
| VENTES                                                                                            | 11        |
| PROCESSUS DE PRODUCTION                                                                           | 11        |
| APTITUDES ET CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES                                                           | 11        |
| CONCURRENCE                                                                                       | 13        |
| COMPOSANTS ET MATIÈRES PREMIÈRES                                                                  | 14        |
| PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE                                                                          | 14        |
| CYCLES                                                                                            | 15        |
| DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE                                                                             | 15        |
| ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ                                                                  | 15        |
| SALARIÉS                                                                                          | 16        |
| RÉORGANISATIONS                                                                                   | 16        |
| <b>5. FACTEURS DE RISQUE</b>                                                                      | <b>16</b> |
| <b>6. DIVIDENDES ET DISTRIBUTION</b>                                                              | <b>25</b> |
| <b>7. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL</b>                                                  | <b>25</b> |
| <b>8. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES</b>                                                   | <b>25</b> |
| PRIX ET VOLUME DES TRANSACTIONS                                                                   | 25        |
| VENTES OU PLACEMENTS ANTÉRIEURES                                                                  | 26        |
| <b>9. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION</b>                                        | <b>26</b> |
| NOM, POSTE ET TITRES DÉTENUS                                                                      | 26        |
| INTERDICTION D'OPÉRATIONS, FAILLITE, PÉNALITÉS OU SANCTIONS                                       | 29        |
| CONFLITS D'INTÉRÊTS                                                                               | 29        |
| <b>10. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI</b>                                                    | <b>30</b> |
| POURSUITES                                                                                        | 30        |
| APPLICATION DE LA LOI                                                                             | 30        |
| <b>11. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES</b> | <b>30</b> |
| <b>12. COMITÉ D'AUDIT</b>                                                                         | <b>30</b> |

|                                                                                |           |
|--------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| LA CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT .....                                              | 30        |
| COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT .....                                            | 30        |
| FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES.....                                       | 30        |
| ENCADREMENT DU COMITÉ D'AUDIT .....                                            | 31        |
| UTILISATION DE CERTAINES DISPENSES.....                                        | 31        |
| POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE.....                          | 31        |
| <b>13. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENIE DES REGISTRES.....</b> | <b>31</b> |
| <b>14. CONTRATS IMPORTANTS .....</b>                                           | <b>31</b> |
| <b>15. INTÉRÊT DES EXPERTS .....</b>                                           | <b>31</b> |
| <b>16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES .....</b>                                | <b>32</b> |
| <b>ANNEXE « A » .....</b>                                                      | <b>1</b>  |
| CHARTER DU COMITÉ D'AUDIT .....                                                | 1         |

Sauf indication contraire, et à l'exception des informations présentées dans les documents mentionnés dans la présente notice annuelle qui ont été complétés à une autre date, la présente notice annuelle fait état des résultats de l'exercice clos le 30 juin 2026 et tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

## 1. AVERTISSEMENTS EN MATIÈRE PROSPECTIVE

---

Certains énoncés contenus dans la présente notice annuelle représentent de l'information de nature prospective portant notamment sur des événements futurs ou sur le rendement futur de la Société, sur les perspectives ou occasions d'affaires futures et sur le développement de produits. Exception faite de ceux portant sur des faits avérés, tous les énoncés peuvent être considérés comme des informations prospectives. Les informations prospectives s'accompagnent fréquemment, mais non systématiquement, de termes tels que « rechercher », « anticiper », « planifier », « poursuivre », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « faire », « projeter », « prédire », « potentiel », « cibler », « intention », « entendre », « pourrait », « devrait », « croire » et autres termes ou expressions analogues. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux prévus dans les informations prospectives.

La Société est d'avis que les attentes dont il est fait état dans ces informations prospectives sont raisonnables, mais ne peut donner aucune garantie qu'elles se matérialiseront. Ces énoncés sont établis en date de la présente notice annuelle. Les résultats réels et les faits nouveaux pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les informations prospectives. Ces énoncés se basent sur un certain nombre d'hypothèses qui pourraient se révéler inexactes, notamment celles portant sur la capacité de la Société de mettre en marché et de vendre ses produits, les relations avec les partenaires de commercialisation et les fournisseurs, la capacité de la Société d'obtenir des capitaux et les autres risques financiers, la conjoncture commerciale et économique, la capacité de recruter et de retenir du personnel qualifié, la concurrence, les avantages fiscaux et les taux d'impôt, de même que les taux de change.

Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces informations prospectives. Les facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement comprennent notamment, mais sans s'y limiter, les facteurs de risque énumérés ci-dessous, qui sont décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de la présente notice annuelle et qui représentent à la connaissance de la Société, les risques connus et inconnus ainsi que les incertitudes auxquels la Société était confrontée au 30 juin 2026 :

- Conditions économiques mondiales;
- Cycle de vente long et complexe;
- Développement de produits et changements technologiques;
- Développement du marché et croissance soutenue;
- Problèmes de liquidité et financement futur;
- Lois et règlements, licences et permis;
- Propriété intellectuelle;
- Dépendance à l'égard de la direction et du personnel clé;
- Employés qualifiés;
- Concurrence;
- Menaces de cybersécurité;
- Fluctuations du cours des actions;
- Absorption des coûts et bons de commande;
- Acquisitions;
- Coûts de lancement et d'exploitation;
- Risques cycliques;
- Risques liés aux garanties, aux rappels et à la responsabilité du fait des produits;
- Prix des matières premières et des produits de base;
- Hypothèses relatives aux devises et aux prix;
- Risques non assurés;
- Risques de change;
- Litiges;
- Risque d'explosion des cellules de batterie au lithium-ion;
- Dépendance et perturbation de la chaîne d'approvisionnement;
- Changement dans les politiques ou la réglementation commerciales des États-Unis;
- Dépendance à l'égard des clients clés; et
- Obligations locatives.

Les investisseurs ne devraient pas se fier indûment aux informations prospectives étant donné que les plans, les intentions ou les attentes sur lesquels ils se fondent pourraient ne pas se concrétiser. Le lecteur doit prendre note que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive. Les investisseurs qui basent leur opinion sur les informations prospectives de la Société devraient évaluer avec soin les facteurs précités ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent. Le lecteur ne doit pas se fier indûment aux informations prospectives de la Société.

De plus, la Société n'a pas l'intention et n'assume aucune obligation de mettre à jour ces énoncés prospectifs, sauf si les lois applicables l'exigent.

## 2. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

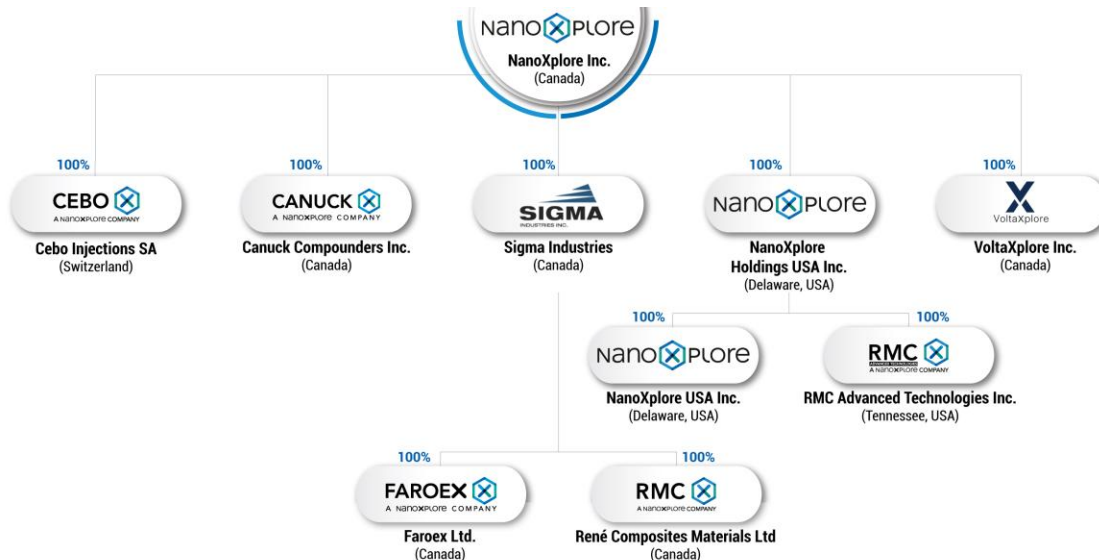
### NOM, ADRESSE ET CONSTITUTION

NanoXplore Inc. (« **NanoXplore** » ou la « **Société** ») a été constituée le 5 mai 1995 en vertu de la *Business Corporations Act* (Alberta). Le 17 août 2012, la Société, anciennement connue sous le nom de Graniz Mondal Inc. (« **Graniz** »), a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« **LCSA** »).

Le 29 août 2017, la Société a réalisé une fusion tripartite impliquant Graniz, Groupe NanoXplore Inc. et 9363-0770 Québec Inc., qui constituait une prise de contrôle inversée de Graniz par Groupe NanoXplore Inc. selon les politiques de la Bourse de croissance TSX (le « **RTO** »). Conformément au RTO, Graniz a changé son nom pour NanoXplore Inc., a fusionné avec le Groupe NanoXplore Inc. et opère depuis lors sous le nom de « NanoXplore Inc. »

NanoXplore est cotée à la Bourse de Toronto (« **TSX** ») et se négocie sous le symbole « **GRA** ». Il est également coté à l'OTCQX et se négocie sous le nom de « **NNXPF** ». Le siège social et le siège social de la Société est situé au 4500, boulevard Thimens, Montréal (Québec) H4R 2P2.

### LIENS INTERSOCIETES



### 3. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

NanoXplore est une entreprise productrice de graphène, un manufacturier et un fournisseur de poudre de graphène à haut volume pour usage dans les marchés industriels. La Société fournit également des produits plastiques et composites standard et sur mesure renforcés par l'ajout de graphène à divers clients des domaines du transport, de l'emballage, de l'électronique et d'autres secteurs industriels. La Société est également un fabricant de batteries Li-ion enrichies au silicium-graphène pour les marchés des véhicules électriques et du stockage en réseau. Le siège social de NanoXplore est situé à Montréal, au Québec. La Société possède des usines de fabrication au Canada, aux États-Unis et en Suisse.

#### EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

##### MISE À JOUR DE CORPORATIVE

Le 4 juillet 2022, Nathalie Pilon a démissionné de son poste de membre du conseil d'administration de NanoXplore.

Le 18 juillet 2022, Pedro Azevedo a été nommé chef de la direction financière de NanoXplore.

Le 15 novembre 2022, Catherine Loubier a été nommée membre du conseil d'administration de NanoXplore.

Le 6 avril 2023, Joseph G. Peter a été nommé membre du conseil d'administration de NanoXplore.

Le 6 avril 2023, Jodie Morgan a démissionné de son poste de membre du conseil d'administration de NanoXplore.

##### ACTIVITÉS COMMERCIALES

Le 14 novembre 2022, NanoXplore a dévoilé son plan stratégique quinquennal.

Le 24 mars 2023, Martinrea International Inc. et NanoXplore ont convenu de prolonger leur accord commercial existant sur le graphène de 5 à 10 ans.

##### ACQUISITION DE XG SCIENCES

Le 25 août 2022, la Société a acheté une partie importante des actifs de XG Sciences Inc. (« XG ou XG Sciences ») pour un montant de 3 000 000 \$ US dans le cadre d'une vente réalisée par le créancier garanti de premier rang de XG conformément à l'article 9 *Uniform Commercial Code* (Michigan). La Société et le créancier principal ont conclu une convention d'achat d'actifs aux termes de laquelle la Société a, entre autres, acquis la plateforme de fraisage mécanique, le laboratoire de recherche et développement de XG ainsi que tous les brevets et marques de commerce émis et en attente.

##### PARTICIPATION DANS UNE COENTREPRISE AVEC MARTINREA

Le 24 mars 2023, la Société a annoncé l'achat par NanoXplore de la participation de 50 % de Martinrea Innovation dans VoltaXplore pour une contrepartie globale en capitaux propres de 10 millions de dollars. NanoXplore détient désormais 100 % des actions et de la propriété intellectuelle de VoltaXplore.

#### EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

##### MISE À JOUR DE CORPORATIVE

Le 20 septembre 2023, Jesse C. H. Stanley a été nommé membre du conseil d'administration de NanoXplore.

Le 2 juillet 2023, la Société procédait à l'une restructuration corporative de ses entités américaines afin de simplifier sa structure et de la rendre fiscalement efficace.

##### ACTIVITÉS COMMERCIALES

Le 31 août 2023, NanoXplore a conclu une entente avec un fabricant d'équipement d'origine (OEM) de renom pour la fourniture de batteries Li-Ion.

Le 20 septembre 2023, NanoXplore a remporté un nouveau contrat représentant 24 M\$ de ventes annuelles, à maturité.

Le 22 novembre 2023, NanoXplore a dévoilé un procédé à sec à grande échelle pour la fabrication de graphène.

Le 13 décembre 2023, NanoXplore a annoncé la mise en service réussie d'une ligne pilote de silicium amélioré au graphène et de matériaux actifs d'anode.

Le 30 janvier 2024, NanoXplore a annoncé l'agrandissement prévu de son installation située en Beauce, au Québec.

#### **ACTIVITÉS DE FINANCEMENT**

Le 27 novembre 2023, NanoXplore a reçu l'approbation de la TSX pour l'adoption d'un programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Le 30 avril 2024, NanoXplore a conclu une nouvelle facilité de crédit de 60 M\$ avec la Banque Royale du Canada comme prêteur.

### **EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025**

#### **MISE À JOUR DE CORPORATIVE**

Dans le but de simplifier sa structure corporative, la Société a procédé à une restructuration de ses entités européennes, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Le 5 juillet 2024, Hélène V. Gagnon a été nommée membre du conseil d'administration de NanoXplore.

#### **ACTIVITÉS DE FINANCEMENT**

Le 26 février 2025, NanoXplore a reçu l'approbation de la TSX pour l'adoption d'un programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

### **EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2026**

#### **MISE À JOUR DE CORPORATIVE**

Le 15 septembre 2025, la Société a annoncé une transition à la direction générale. Soroush Nazarpour, fondateur, président et chef de la direction de la Société, a annoncé qu'il quitterait ses fonctions lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de décembre 2025 et qu'il serait remplacé par Rocco Marinaccio, chef de l'exploitation de la Société.

Le 4 décembre 2025, M. Nazarpour a quitté ses fonctions de président et chef de la direction et a été remplacé par M. Marinaccio.

Le 27 février 2026, M. Nazarpour a démissionné du conseil d'administration.

Le 19 mai 2026, M. Marinaccio a été nommé au conseil d'administration.

#### **ACTIVITÉS DE FINANCEMENT**

Le 30 octobre 2025, la Société a réalisé un financement par voie de placement privé par prise ferme (« bought deal ») de 10 720 350 actions ordinaires au prix de 2,40 \$ par action, pour un produit brut total de 25 728 840 \$.

## PERSPECTIVES 2027

La Société entend poursuivre la commercialisation de ses poudres de graphène et de ses produits enrichis au graphène, notamment les produits thermoplastiques et thermodurcissables destinés aux secteurs du transport et des véhicules récréatifs, de l'emballage (hors contact alimentaire), du bâtiment et de la construction, de l'industrie, des matériaux pour batteries et des lubrifiants. La Société prévoit également continuer à développer sa plateforme de produits issus de son procédé d'exfoliation à sec, à accroître ses capacités de production et à soutenir sa croissance auprès de clients existants et de nouveaux clients. Par l'entremise de VoltaXplore, la Société entend également saisir des occasions de marché pour ses cellules cylindriques lithium-ion haute performance destinées aux applications de défense et à double usage, notamment les drones, les véhicules terrestres sans pilote et les appareils électroniques portables, en mettant l'accent sur les marchés canadien et américain.

### 4. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société a été créée dans le but de commercialiser la technologie permettant de produire du graphène et des produits à valeur ajoutée contenant du graphène. Isolé et caractérisé pour la première fois en 2004, le graphène est une couche unique d'atomes de carbone configurée dans un réseau en nid d'abeilles à l'échelle atomique. Parmi les nombreuses propriétés notées, le graphène monocouche est plus dur que les diamants, plus léger que l'acier mais nettement plus résistant, et conduit mieux l'électricité que le cuivre. Le graphène possède des capacités uniques en matière de stockage d'énergie, de conductivité thermique, de conductivité électrique, aux propriétés barrières, de pouvoir lubrifiant et a la capacité d'améliorer les propriétés physiques lorsqu'il est incorporé dans des plastiques, des composites ou d'autres matrices. Le modèle d'affaires de la Société repose sur la mise sur le marché de solutions innovantes utilisant des poudres de graphène de haute qualité. Un tel matériau avancé apporte une valeur ajoutée substantielle aux produits finaux. Les offres de produits actuelles de la Société sont reflétées dans la figure 1.

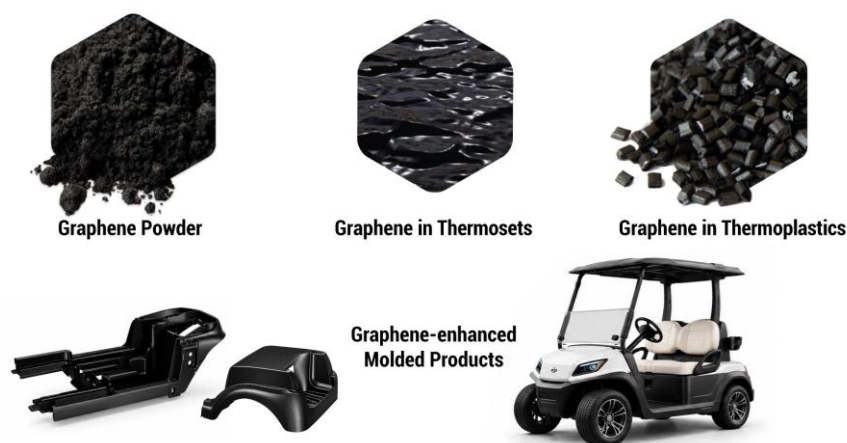


Fig 1 : L'offre de produits de la Société

NanoXplore estime que les propriétés uniques du graphène permettront le développement de nombreuses nouvelles applications de produits et que le marché de ces produits connaîtra une croissance rapide, créant ainsi d'importantes occasions d'affaires. Le modèle d'affaires de la Société consiste à concevoir, fabriquer et commercialiser diverses catégories et divers types de poudres de graphène sous la marque **GrapheneBlackMC**, notamment des thermoplastiques enrichis au graphène (par exemple le polyéthylène, le polypropylène et le nylon), des thermodurcissables enrichis au graphène (par exemple le polyester), ainsi que des produits moulés en plastique et en matériaux composites.

- **Poudre de graphène et matériaux pour batteries**

Le marché commercial du graphène demeure relativement modeste comparativement à celui des matériaux carbonés traditionnels, mais il devrait connaître une croissance importante au cours de la prochaine décennie. Selon le rapport d'IDTechEx intitulé *Graphene & 2D Materials 2026-2036: Technologies, Markets, Players*, publié en août 2025, le marché mondial des matériaux à base de graphène devrait atteindre environ **2,7 milliards de dollars américains d'ici 2036**, ce qui représente un taux de croissance annuel composé d'environ **27 %** pour cette période. IDTechEx identifie comme principaux moteurs de croissance du graphène les besoins d'améliorer la gestion thermique, la durabilité, l'allègement des produits ainsi que leur durée de vie utile. La Société estime que cette croissance anticipée est attribuable, en partie, à la demande croissante pour des solutions durables.

Le même rapport présente des prévisions sectorielles sur dix ans couvrant dix-huit domaines d'application, notamment le stockage d'énergie (y compris les batteries lithium-ion, les batteries à anode de silicium et les supercondensateurs), la gestion thermique, les matériaux composites, les revêtements, le béton et les capteurs. Dans le domaine des batteries, IDTechEx identifie le noir de carbone comme l'additif conducteur à base de carbone actuellement dominant avec lequel le graphène est en concurrence. Le rapport souligne également que les nanotubes de carbone n'ont commencé à générer des revenus importants que récemment, principalement en raison de leur adoption dans les batteries lithium-ion.

- **Concentrés et produits intermédiaires**

Afin de tirer parti des propriétés supérieures du graphène, celui-ci doit être dispersé efficacement dans des matériaux hôtes, tels que les thermoplastiques, les thermodurcissables et les liquides. Ce procédé de dispersion est techniquement complexe et exige une optimisation de l'interaction entre le graphène et la matrice environnante afin que les propriétés du graphène puissent être transférées au produit final. L'interface entre les particules de graphène et la matrice revêt une importance particulière puisqu'elle agit comme un pont entre les deux. Compte tenu de la complexité de ces procédés de mélange, la Société offre des produits prémélangés contenant du graphène, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses partenaires, afin de simplifier l'utilisation de ses produits par les clients.

Les produits de la Société sont particulièrement adaptés aux composites de matériaux et aux dispersions liquides nécessitant une amélioration des caractéristiques suivantes :

- propriétés mécaniques et structurales;
- conductivité thermique et/ou électrique;
- pouvoir lubrifiant ainsi que propriétés de résistance à l'usure, à l'abrasion et de durabilité des surfaces.

## **Pièces en plastique et en matériaux composites enrichies au graphène**

Au cours des dernières années, NanoXplore a acquis des actifs et des entreprises de fabrication de plastiques et de composites afin d'accroître ses capacités de production et d'accélérer la commercialisation de produits enrichis au graphène. Ces acquisitions ont fourni à la Société des plateformes lui permettant de développer, valider et introduire des matériaux enrichis au graphène dans des applications réelles au sein des marchés du transport et des véhicules récréatifs, du bâtiment et de la construction ainsi que du secteur industriel. Elles ont également permis à NanoXplore de démontrer les avantages de performance de ses produits enrichis au graphène aux fabricants d'équipement d'origine (OEM) et à d'autres clients, d'intégrer le graphène aux produits fabriqués par les entreprises acquises, de diversifier ses activités et de renforcer sa situation financière.

Les activités de NanoXplore dans les secteurs du plastique et des composites sont axées sur les procédés de moulage en moule fermé et de moulage de précision destinés à une variété d'applications et d'industries en Amérique du Nord et en Europe. Ces procédés comprennent notamment :

- le moulage par injection de précision pour les marchés automobile, médical, électromécanique et horloger;
- les procédés de moulage en moule fermé, tels que les composites à base de **Sheet Molding Compound (« SMC »)**, le moulage par injection réactionnelle utilisant le **polydicyclopentadiène (« DCPD »)** et le moulage par transfert de résine (« **RTM** ») pour les marchés du transport, des véhicules récréatifs et de l'industrie;

- le moulage par compression de thermoplastiques renforcés de fibres longues directes (« **DLFT** ») destiné aux marchés des véhicules récréatifs.

Les produits fabriqués au moyen de ces procédés comprennent notamment des pièces en SMC et en DCPD pour camions et équipements de construction, des planchers composites d'autobus, des pièces composites pultrudées ainsi que des pièces plastiques injectées destinées aux marchés du transport collectif, de l'énergie éolienne et de l'agriculture.

- **Batteries**

Les activités de recherche et développement de la Société, combinées à la mise en service réussie de l'installation de production de batteries de 1 MWh de VoltaXplore, lui ont permis de commencer à fournir des cellules de batteries lithium-ion haute performance à des parties intéressées aux fins d'essais et de validation. L'usine produit des cellules cylindriques au format **21700**, un format particulièrement adapté aux applications de stockage d'énergie nécessitant de hautes performances, notamment une densité énergétique et/ou de puissance élevée, une recharge rapide et un fonctionnement dans des conditions de température extrêmes. Les applications finales visées comprennent les drones, les véhicules aériens sans pilote (UAV) ainsi que diverses applications industrielles et de défense.

## MARCHÉS CIBLÉS

La Société concentre ses efforts sur différents marchés cibles pour la commercialisation de ses produits et solutions à base de graphène :

### Transport et véhicules récréatifs

- Marché vaste et diversifié offrant un important potentiel d'amélioration des performances grâce au graphène, notamment pour les applications relatives aux composantes intérieures, aux panneaux de carrosserie composites et au stockage d'énergie pour les véhicules électriques. De plus, les plastiques recyclés enrichis au graphène sont de plus en plus utilisés dans diverses composantes sous le capot et à l'intérieur des véhicules, ce qui stimule la demande pour les activités de la Société.
- Le processus de validation des produits et de leur conception est long; toutefois, le potentiel de marché est important puisque le graphène procure plusieurs avantages, dont la réduction du poids.
- Les produits offerts comprennent des concentrés thermoplastiques et thermodurcissables enrichis au graphène ainsi que des pièces moulées en plastique renforcé de fibres et en matériaux composites.

### Emballage (hors contact alimentaire)

- Amélioration des propriétés mécaniques des matériaux d'emballage, particulièrement des emballages souples tels que les films minces.
- Réduction de l'épaisseur des matériaux, ou utilisation d'une plus faible quantité de plastique, rendue possible grâce aux propriétés mécaniques améliorées par le graphène.
- La durabilité et l'augmentation de l'utilisation des plastiques recyclés constituent des moteurs importants de l'adoption du graphène dans ce marché, puisque celui-ci favorise la réutilisation des plastiques.
- Le processus d'approbation réglementaire peut être long pour les applications en contact avec les aliments, ce qui explique l'accent initial mis par la Société sur les applications ne comportant aucun contact alimentaire.
- Les produits offerts comprennent des poudres de graphène ainsi que des concentrés thermoplastiques enrichis au graphène.

## Lubrifiants

La Société commercialise le **Tribograf®**, un produit exclusif fabriqué dans son installation de Montréal, qui est utilisé comme additif réducteur de friction dans les formulations de lubrifiants industriels. Le graphène peut former une couche protectrice de surface aux points de contact, réduisant ainsi le coefficient de frottement et l'usure qui en découle. Le **Tribograf®** ne provoque aucune restriction de débit, ce qui le rend particulièrement adapté aux fluides devant circuler dans des équipements ou des formations géologiques. Les activités de la Société dans ce marché couvrent une application commerciale dans l'industrie pétrolière et gazière ainsi que des projets de développement à un stade plus précoce dans d'autres segments du marché des lubrifiants.

- **Fluides de forage pétrolier et gazier** : En vertu d'un accord d'approvisionnement pluriannuel conclu avec Chevron Phillips Chemical (« **CPChem** »), la Société fournit du **Tribograf®** à la division *Drilling Specialties* de CPChem, qui l'incorpore à un lubrifiant pour fluides de forage commercialisé sous le nom **NanoSlide**. Cette formulation combine le Tribograf® et le fluide de base synthétique de CPChem afin de créer un tribofilm qui protège les surfaces des tiges de forage dans des conditions de pression et de température élevées. La proposition de valeur repose sur un coefficient de frottement réduit et une diminution du temps de forage, ce qui permet de réduire les coûts d'exploitation et de faciliter le forage dans des formations difficiles. NanoSlide a été utilisé dans des contextes géologiques exigeants, notamment dans des réservoirs de pétrole de roche compacte (*tight oil*), des formations à faible perméabilité et faible porosité, ainsi que des puits horizontaux à portée étendue.
- **Fluides de coupe des métaux** : La Société en est à un stade précoce du développement commercial de fluides de travail et de coupe des métaux enrichis au graphène. La proposition de valeur réside dans la réduction du coefficient de frottement à l'interface entre l'outil et la pièce à usiner, ce qui peut diminuer l'usure des outils et améliorer les performances d'usinage.
- **Autres applications nécessitant une grande stabilité** : Les propriétés de réduction de la friction et les caractéristiques thermiques du graphène pourraient également être appliquées à des environnements fluides exigeants, tels que les opérations géothermiques, où la stabilité des fluides à haute température est un facteur essentiel

## Bâtiment, construction et secteur industriel

- Dans les mousses isolantes telles que le polystyrène expansé (**EPS**), le polystyrène extrudé (**XPS**) ou les mousses de polyuréthane (**PU**), le graphène peut améliorer la valeur isolante (valeur **R**) et, dans certains cas, les propriétés ignifuges, tout en permettant potentiellement de remplacer certains additifs toxiques ou nuisibles à l'environnement.
- La durabilité et l'utilisation accrue de plastiques recyclés constituent également des moteurs importants de l'adoption du graphène dans ce marché, puisqu'il offre plusieurs avantages, notamment la possibilité d'incorporer une plus grande proportion de matières recyclées dans les produits, d'améliorer les propriétés mécaniques et d'accroître les propriétés de barrière contre l'humidité. De plus, les bétons enrichis au graphène font progressivement leur apparition sur le marché de la construction, ce qui représente une importante occasion de croissance.
- Selon l'application visée, la durée du processus de certification peut varier; toutefois, la Société concentre ses efforts sur les applications dont les processus de certification sont plus courts.
- Les produits offerts comprennent des poudres de graphène et des concentrés thermoplastiques enrichis au graphène.

## Additifs conducteurs et matériaux pour batteries

Dans une vaste gamme de matériaux hôtes, le graphène agit comme un additif conducteur qui confère une conductivité électrique tout en préservant les autres propriétés du matériau de base. Sa conductivité électrique élevée et son important rapport d'aspect permettent la formation d'un réseau conducteur continu à de faibles taux d'incorporation. À

niveau de conductivité équivalent, le graphène de la Société procure généralement de meilleures performances mécaniques, une meilleure finition de surface et une meilleure aptitude à la transformation que les additifs conventionnels tels que le noir de carbone. Cette proposition de valeur constitue le principal avantage concurrentiel du graphène de la Société dans les applications conductrices, notamment :

- Le graphène peut conférer ou améliorer la conductivité électrique et la dissipation des charges statiques dans les plastiques, les caoutchoucs, les peintures et les revêtements.
- À des niveaux d'incorporation appropriés, le graphène peut fournir une protection contre les décharges électrostatiques (**ESD**) et un blindage contre les interférences électromagnétiques (**EMI**) dans des applications telles que les boîtiers électroniques, les composants industriels et les emballages de protection.
- La formation d'un réseau conducteur de graphène améliore la conductivité électrique des suspensions d'anodes et de cathodes de batteries tout en réduisant la résistance interne, ce qui améliore la puissance délivrée par les batteries ainsi que leurs capacités de recharge rapide.

Dans le marché des batteries lithium-ion plus particulièrement, le rôle du graphène dépasse celui d'un simple additif conducteur :

- Les produits offerts comprennent des additifs conducteurs à base de graphène de haute pureté destinés aux électrodes de batteries, ainsi que des matériaux d'anode au silicium enrichi au graphène spécialement formulés. Le graphène peut favoriser une densité énergétique accrue puisque le silicium offre une capacité nettement supérieure à celle du graphite traditionnel utilisé comme matériau d'anode. Les variations de volume importantes du silicium lors des cycles de charge et de décharge peuvent toutefois entraîner une dégradation mécanique et une perte de contact électrique, limitant ainsi la durée de vie de la batterie. La structure souple et conductrice du graphène aide à absorber ces variations de volume et à maintenir le réseau conducteur à l'intérieur de l'anode, ce qui permet d'augmenter la teneur en silicium tout en préservant la durée de vie utile de la batterie.

Au-delà des batteries lithium-ion, le graphène peut également être utilisé comme matériau actif dans certaines chimies de batteries, notamment comme matériau de cathode dans les batteries aluminium-ion.

### Cellules de batteries

Par l'intermédiaire de VoltaXplore, la Société développe et produit des cellules cylindriques lithium-ion haut de gamme de format **21700** à base de silicium, y compris des cellules reposant sur sa technologie d'anode au silicium enrichi au graphène. Plutôt que de concurrencer les fabricants présents dans les segments de cellules standardisées à volume élevé, VoltaXplore cible des applications nécessitant une densité énergétique élevée et une puissance importante, et pouvant justifier l'utilisation de cellules haut de gamme en raison de leurs performances supérieures. Les cellules sont formulées avec une forte teneur en silicium, élément essentiel à la densité énergétique qu'elles peuvent offrir.

- Ces cellules sont principalement destinées aux drones, aux véhicules aériens sans pilote (**UAV**), aux applications de défense et à double usage, ainsi qu'à d'autres applications portatives ou de grande taille exigeantes où les exigences de performance sont élevées et les volumes inférieurs à ceux des marchés de masse.
- **Densité énergétique élevée** : la forte teneur en silicium de l'anode procure une capacité supérieure à celle des cellules conventionnelles à base de graphite, permettant une autonomie accrue et une plus grande portée pour un même poids et un même volume, ce qui constitue un critère essentiel pour les drones, les UAV et les applications portatives.
- **Performance de puissance élevée** : le réseau conducteur de graphène intégré aux électrodes favorise une forte puissance de sortie ainsi que des vitesses de charge et de décharge élevées, ce qui est particulièrement important pour les applications soumises à des cycles d'utilisation intensifs

Comme le graphène demeure un matériau émergent, la plupart des clients de la Société en sont encore à l'étape du développement visant à intégrer le graphène dans leurs produits. La commercialisation suit un processus comportant plusieurs étapes. Elle débute par des activités internes de recherche et développement destinées à valider les performances du matériau pour un marché ciblé ou pour un besoin particulier d'un client. Les clients procèdent ensuite à la validation des performances des matériaux de la Société et déterminent si ceux-ci peuvent être intégrés à leurs procédés de fabrication, ce qui peut également nécessiter l'obtention de certifications conformes aux normes industrielles applicables. Cette étape est généralement réalisée à l'échelle d'une production pilote. Dans certains cas, les clients peuvent également exiger un essai de production à grande échelle après la phase pilote avant d'approuver la commercialisation du produit. Certains clients peuvent aussi requérir des essais de vieillissement, tels que le vieillissement thermique, le vieillissement aux rayons UV ou d'autres essais de durabilité, lesquels peuvent s'échelonner sur plusieurs mois après les essais de production avant que les résultats ne soient entièrement validés. Les clients de la Société présentent ensuite les produits intégrant les matériaux de NanoXplore à leurs propres clients pour une validation supplémentaire. Une fois les performances validées par ces derniers, le projet peut passer à une production à l'échelle commerciale. Bien que chaque client suive généralement un processus similaire, le rythme d'avancement varie selon le client, l'application du produit et le marché final visé.

Étant donné que cette validation dépend de la conception du produit, du procédé de fabrication, des exigences de performance et des normes de qualification propres à chaque client, le succès obtenu auprès d'un client ne se traduit pas nécessairement par un succès auprès d'un autre, même dans un même marché ou pour une même application. Ces différences peuvent également être de nature géographique. Les normes industrielles applicables, les exigences de certification et le statut réglementaire du graphène en tant que matériau varient selon les territoires et continuent d'évoluer. Par conséquent, une qualification ou une certification obtenue dans une région ne s'applique pas nécessairement à une autre. De même, les facteurs favorisant l'adoption par les clients, notamment les exigences réglementaires relatives au contenu recyclé et à la durabilité, diffèrent d'une région à l'autre et peuvent influencer sur l'endroit où la demande se développe ainsi que sur sa vitesse de croissance.

Des matériaux déjà qualifiés pour une application donnée peuvent devoir être de nouveau validés pour une autre application, et le cycle complet de validation et de certification requiert habituellement une période considérable. En conséquence, la Société n'est pas en mesure de prédire avec précision le moment où débiteront les commandes à volume commercial ni les volumes susceptibles d'être générés au fil du temps. Toutefois, à mesure que les clients progressent dans ce processus, la Société reçoit généralement de la rétroaction et acquiert une meilleure compréhension de leurs plans de commercialisation. Comme le graphène demeure une catégorie de matériaux émergente, la Société crée, dans de nombreux cas, de nouveaux marchés et rend possibles de nouvelles applications plutôt que de remplacer un produit déjà établi.

## VENTES

Le tableau qui suit indique les revenus de client de NanoXplore, sur une base consolidée, pour chacun de ses deux derniers exercices terminés :

|                                             | 2026<br>\$         | 2026<br>\$  |
|---------------------------------------------|--------------------|-------------|
| <b>Transport et véhicules récréatifs</b>    | <b>82 800 916</b>  | 92 272 031  |
| <b>Bâtiment, construction et industriel</b> | <b>25 947 159</b>  | 28 334 606  |
| <b>Agriculture</b>                          | <b>1 506 701</b>   | 1 551 646   |
| <b>L'énergie éolienne</b>                   | <b>1 480 267</b>   | 903 713     |
| <b>Autres</b>                               | <b>3 302 934</b>   | 3 301 222   |
| <b>Revenus de client totaux</b>             | <b>115 037 976</b> | 126 363 218 |

Les montants susmentionnés excluent les subventions et les autres revenus.

## PROCESSUS DE PRODUCTION

NanoXplore utilise deux (2) plateformes exclusives de production de graphène : (i) un procédé d'exfoliation en phase liquide pour les produits de la série X et (ii) un procédé d'exfoliation à sec pour les produits xGnPMC, également appelés produits de la série D. Les sections suivantes décrivent les deux procédés de production de graphène de NanoXplore ainsi que le procédé de fabrication de cellules cylindriques lithium-ion de VoltaXplore.

### 1. Exfoliation en phase liquide

- La ligne d'exfoliation en phase liquide produit une poudre noire très fine et légère dont la taille des particules secondaires varie de 5 à 35 µm. Un module de production est actuellement installé à l'usine et possède une capacité pouvant atteindre 4 000 tonnes par année de poudre de graphène, selon la qualité produite. Les étapes du procédé de production du graphène en phase liquide sont décrites ci-dessous.

#### 1.1 Alimentation en matières premières

Pour produire du graphène, le procédé consiste à combiner différentes matières solides et à les alimenter dans les broyeurs. Les matières solides utilisées comprennent du graphite naturel en paillettes, de l'eau, des sels et des matières actives. Chacune de ces matières est déchargée de son sac de vrac dans une trémie de stockage. À partir de ces trémies, les matières sont pesées avant d'être introduites dans le système d'alimentation.

#### 1.2 Eau osmosée

L'eau traitée par osmose inverse est acheminée directement à chaque broyeur à partir de l'unité de traitement par osmose inverse.

#### 1.3 Exfoliation

Après l'ajout de toutes les matières premières dans chaque broyeur, le processus d'exfoliation débute. Au moyen d'un procédé d'exfoliation mécano-chimique, le graphite est transformé en graphène. Les réservoirs et les corps broyants sont fabriqués en acier inoxydable 316L. Une fois l'exfoliation terminée, la suspension contenue dans les broyeurs est transférée vers deux cuves d'agitation à l'aide de pompes spécialisées. La qualité approximative du lot est vérifiée au moyen de mesures du pH et de la taille des particules. Si le lot ne satisfait pas aux critères de qualité, il est acheminé vers la zone de traitement des déchets.

#### 1.4 Purification

La suspension provenant des cuves d'agitation est ensuite transférée vers la zone de purification. Cette étape comprend des centrifugeuses et de petites cuves d'agitation. Le pH initial de la suspension est élevé. Une première étape consiste à réduire le pH à un niveau acceptable, inférieur à la neutralité, afin d'éliminer les impuretés. Une deuxième étape permet ensuite de ramener le pH à un niveau neutre afin d'obtenir un produit neutralisé.

## **1.5 Séparation solide-liquide**

Un filtre sépare le graphène du liquide au moyen d'une succion générée par une pompe. Le graphène est retenu sur la toile filtrante d'un filtre sous vide, tandis que le liquide est transféré vers un séparateur gaz-liquide puis vers la zone de traitement des déchets. Le produit obtenu à cette étape est une pâte de graphène humide contenant environ 50 % d'humidité en poids.

## **1.6 Séchage et désagglomération**

À l'aide de convoyeurs, le graphène est acheminé vers un séchoir. L'objectif consiste à réduire la teneur en humidité d'environ 50 % à moins de 10 %. À la fin de ce processus, le graphène forme un gâteau friable. Afin de transformer ce gâteau en poudre et de désagglomérer le matériau, celui-ci est ensuite envoyé vers un broyeur secondaire.

## **1.7 Séchage additionnel et classification**

À la sortie du broyeur secondaire, le graphène est introduit dans un système de séchage à air dont l'objectif est de réduire la teneur en humidité à moins de 2 % en poids et d'éliminer les petites agglomérations résiduelles. Au cours de cette étape, les fractions grossières sont séparées des fractions fines. Selon leur granulométrie, les produits séchés sont classés puis acheminés directement à la zone d'emballage comme produits finis.

## **1.8 Broyage ternaire**

Selon les besoins des clients, les produits les plus grossiers peuvent subir un procédé de broyage ternaire afin de réduire davantage la taille des particules.

## **1.9 Manutention, entreposage et emballage des produits**

Les produits de graphène entièrement transformés sont emballés dans l'usine dans des sacs de petite ou de grande taille dans une zone spécialement aménagée. Ils sont ensuite transportés à l'aide de chariots élévateurs vers les zones d'emballage final et d'entreposage.

## **1.10 Traitement des déchets et unité d'osmose inverse**

Afin de réduire la consommation d'eau du procédé de production, une unité de traitement des déchets suivie d'une unité d'osmose inverse a été installée. L'unité de traitement des déchets se compose notamment des éléments suivants :

- un réservoir d'eaux usées recueillant l'ensemble des déchets générés par le système;
- un réacteur, soit une cuve dans laquelle sont ajoutés des flocculants et d'autres produits chimiques afin de contrôler le pH et de favoriser la décantation des matières solides;
- une unité de filtration composée de plusieurs filtres, notamment un filtre-pressé et une unité d'ultrafiltration, permettant de séparer les solides des liquides;
- un réservoir destiné aux eaux usées traitées.

Les eaux traitées sont ensuite transférées du réservoir vers le système d'osmose inverse. L'eau osmosée est stockée dans des réservoirs d'eau de procédé afin d'être réutilisée dans la production.

## **2. Exfoliation par procédé à sec**

NanoXplore exploite actuellement un module d'exfoliation à sec installé à son usine de Thimens, dont la capacité peut atteindre 1 000 tonnes par année selon la qualité du produit fabriqué. Les étapes du procédé de production sont décrites ci-dessous.

### **2.1 Préconditionnement des matières premières**

La matière première de graphite passe par une série d'étapes de traitement physiques (non chimiques) avant d'entrer dans la chambre d'exfoliation à sec. Ces étapes visent à maximiser l'efficacité de l'exfoliation et influencent le type ainsi que la qualité du produit obtenu.

## 2.2 Exfoliation à sec

Le graphite préconditionné est exfolié en une seule étape dans un environnement contrôlé.

## 2.3 Post-traitement

Le graphène exfolié ne peut passer directement d'un environnement contrôlé à un environnement non contrôlé. Une étape de post-traitement contrôlée, comprenant un procédé de transfert spécialisé, assure cette transition. Cette étape influe également sur plusieurs paramètres clés de qualité du produit.

## 2.4 Emballage

La poudre de graphène finie est emballée en vue de son entreposage et de son expédition.

## 3. Fabrication des cellules

NanoXplore exploite actuellement, dans les installations de VoltaXplore à Montréal, une ligne de production de batteries d'une capacité de 1 MWh. Cette installation est consacrée à la fabrication de cellules lithium-ion de format cylindrique. Les principales étapes de production sont décrites ci-dessous.

### 3.1 Fabrication des électrodes

- Les matériaux destinés aux batteries sont introduits dans des cuves de mélange et, après homogénéisation complète, sont enduits sur des feuilles de cuivre et d'aluminium.
- Les électrodes revêtues passent ensuite par des étapes de compression et de contrôle de la qualité.
- Les électrodes revêtues sont ensuite refendues à différentes largeurs selon les dimensions finales des cellules de batterie.

### 3.2 Assemblage des cellules

- Les électrodes revêtues sont complètement séchées dans des fours industriels.
- Les électrodes et les séparateurs sont enroulés ensemble afin de former le cœur de la cellule (« jelly roll »).
- Le rouleau est ensuite inséré dans un cylindre d'aluminium et l'électrolyte y est injecté.
- Le rouleau est ensuite raccordé électriquement et le capuchon supérieur est serti sur le cylindre.

### 3.3 Formation des cellules

Les cellules cylindriques entièrement assemblées subissent une étape de formation au cours de laquelle elles sont soumises à différentes températures et à différents régimes de charge.

## APTITUDES ET CONNAISSANCES SPÉCIALISÉES

Le recrutement et la fidélisation d'employés qualifiés sont indispensables au succès de la Société; surtout s'il s'agit de ses activités liées au graphène, il est difficile de trouver des scientifiques compétents et une équipe de vente connaissant bien le domaine. L'industrie manufacturière de haute technologie ne compte qu'un nombre limité de personnes qualifiées et la concurrence pour cette main-d'œuvre est forte. Veuillez vous reporter à la sous-rubrique « Employés qualifiés » de la rubrique « Facteurs de risque » ci-après.

## CONCURRENCE

Les marchés des additifs plastiques et composites et les marchés du stockage de l'énergie sont extrêmement concurrentiels. La Société estime que son plan d'acquisition audacieux et ses fortes capacités en recherche et développement lui permettront de devancer la concurrence, car elle a plus facilement accès aux fabricants. Ainsi, la qualification et l'intégration du graphène dans les produits finaux se feront plus rapidement.

Le tableau qui suit présente sommairement plusieurs des principaux acteurs du marché du graphène et leur gamme de produits:

| Concurrents                                                                     | Offre de produits                           | Taper                                      | Marché ciblé                | Emplacement              |
|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| <b>Directa Plus</b>                                                             | Fabricant de graphène                       | Nanoplaquettes de graphène                 | Articles de sport           | Amérique du Nord et Asie |
| <b>First Graphene</b>                                                           | Fabricant de graphène                       | Nanoplaquettes de graphène                 | Caoutchouc                  | Australie                |
| <b>Graphenea</b>                                                                | Fabricant de graphène                       | CVD Graphène et nanoplaquettes de graphène | Electronique et Recherche   | Europe                   |
| <b>G6 Material Corp.</b><br>(anciennement connu sous le nom de Graphene 3D Lab) | Fabricant de graphène                       | Nanoplaquettes de graphène                 | Impression 3D et composites | Amérique du Nord         |
| <b>Haydale</b>                                                                  | Fonctionnalisation du graphène              | -                                          | Composites et médical       | Europe et Asie           |
| <b>Graphene Manufacturing Group (GMG)</b>                                       | Fabricant de graphène                       | Nanoplaquettes de graphène                 | Lubrifiants                 | Australie                |
| <b>HydroGraph</b>                                                               | Fabricant de graphène                       | Nanoplaquettes de graphène                 | Stockage de l'énergie       | Amérique du Nord         |
| <b>Group 14</b>                                                                 | Additifs de silicone                        |                                            | Matériel d'anode            | Amérique du Nord         |
| <b>Sila Nanotechnology</b>                                                      | Additifs de silicone                        |                                            | Matériel d'anode            | Amérique du Nord         |
| <b>E-One Moli</b>                                                               | Cellules de batteries                       | Batteries à forte puissance                | Outils et voiture de sport  | Amérique du Nord et Asie |
| <b>Lyten</b>                                                                    | Cellules de batteries enrichies au graphène | Batteries lithium-souffre                  | Transport                   | Amérique du Nord         |

## COMPOSANTS ET MATIÈRES PREMIÈRES

La principale matière première nécessaire à la production de graphène est le graphite naturel en paillettes. La Société estime qu'il existe actuellement une offre excédentaire sur le marché du graphite naturel en paillettes. Le graphite que se procure la Société est actuellement fourni par un fournisseur canadien, bien qu'il soit également facile de s'en procurer auprès d'autres fournisseurs. De plus, si le marché des véhicules électriques continue à se développer et à recourir au graphite sphérique, NanoXplore croit que les risques en ce qui a trait à l'approvisionnement sont faibles, étant donné que la matière première nécessaire est le graphite naturel en petites paillettes et qu'elle est largement plus accessible que le graphite naturel en grandes paillettes. Toutes les autres matières premières utilisées dans la production de graphène sont facilement accessibles et les équipements utilisés dans la production de graphène sont des équipements standard. La résine de polyester et la fibre de verre utilisées dans la fabrication des pièces composites proviennent de divers fournisseurs avec lesquels la Société entretient des relations commerciales de longue date.

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Société protège sa technologie au moyen d'une combinaison de brevets, de secrets commerciaux, de savoir-faire exclusif et d'ententes de confidentialité conclues avec ses employés et des tiers. Au 30 juin 2026, la Société détenait 29 familles de brevets, représentées par 71 brevets délivrés et 30 demandes de brevet en instance, déposés dans 13 administrations nationales et régionales, ainsi que par des demandes internationales déposées en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Le portefeuille est comptabilisé selon une approche « une famille, une invention »; ainsi, une même famille peut comprendre à la fois des brevets délivrés et des demandes en instance dans

plusieurs territoires. Les familles de brevets sont regroupées dans les trois catégories suivantes : la fabrication de graphène, les applications du graphène et les matériaux et cellules pour batteries.

| Domaine technologique                | Famille de brevets | Brevets délivrés | Demandes en instance | Total des brevets délivrés et des demandes en instance | Territoires                                     | Expiration       |
|--------------------------------------|--------------------|------------------|----------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|------------------|
| Fabrication de graphène              | 7                  | 36               | 6                    | 42                                                     | AU, CA, CN, DE, EP, GB, JP, KR, TW, US          | 2032–2038        |
| Applications de graphène             | 10                 | 5                | 10                   | 15                                                     | CA, MX, US                                      | 2037–2045        |
| Matériaux et cellules pour batteries | 12                 | 30               | 14                   | 44                                                     | CA, CN, DE, EP, ES, FR, GB, JP, KR, TW, US, PCT | 2032–2044        |
| <b>Total</b>                         | <b>29</b>          | <b>71</b>        | <b>30</b>            | <b>101</b>                                             | <b>13 territoires</b>                           | <b>2032–2045</b> |

## CYCLES

Une partie des activités de la Société est de nature cyclique, notamment celles liées à l'industrie du transport. Elle dépend, entre autres facteurs, de la conjoncture économique générale en Amérique du Nord et ailleurs. Veuillez-vous reporter à la sous-rubrique « Risques cycliques » de la rubrique « Facteurs de risque » ci-dessous.

## DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

En ce qui concerne les activités de production de pièces composites de NanoXplore, l'Amérique du Nord est une région clé en ce qui concerne la production de camions pour la Société et les résultats d'exploitation dépendent de la production de camions dans cette région par ses clients. En raison de la nature de ce volet des activités, la Société est dépendante de certains clients importants, de sorte que la perte d'un programme d'un de ces clients, la perte de l'un de ces clients pour quelque raison que ce soit ou l'insolvabilité de l'un de ces clients, une réduction significative des ventes de plateformes de camions de ces clients, ou le déplacement de la part de marché des camions sur lesquels elle a un contenu important, ou toute baisse importante ou soutenue des volumes de production de camions de ces clients en Amérique du Nord, pourraient réduire considérablement le chiffre d'affaires et/ou la rentabilité de la Société, et pourraient nuire de manière considérable à sa situation financière. Bien que la Société ait amenuisé sa dépendance économique et continue de diversifier ses activités pour le futur, rien ne garantit qu'elle y parviendra. La Société n'est pas significativement économiquement dépendante de ses fournisseurs. Veuillez-vous reporter à la sous-rubrique « Risques cycliques » de la rubrique « Facteurs de risque » ci-dessous.

## ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

La production d'importants volumes de graphène nécessite des permis et des approbations de diverses autorités gouvernementales. Elle est assujettie à de nombreuses lois et réglementations fédérales, provinciales, étatiques et locales régissant le développement, la production, les exportations, les impôts, les taxes, les normes de travail, la santé

et la sécurité au travail, l'environnement et d'autres questions. Puisque le graphène est une nouvelle substance chimique, sa production et sa vente peuvent être assujetties à des approbations réglementaires précises en matière de santé et de sécurité au travail et d'environnement dans différents territoires, notamment, en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (Canada), de la *Loi sur les aliments et drogues* (Canada), de la *Toxic Substances Control Act* (États-Unis), de la *Food Drug and Cosmetic Act* (États-Unis) et du *Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques* (Europe). Ces lois et réglementations sont susceptibles de changer, peuvent devenir plus strictes et leur respect peut être coûteux. Rien ne garantit que la Société soit en mesure de maintenir ou d'obtenir l'ensemble des licences, des permis et des approbations nécessaires à la production ou la vente de graphène et son incapacité à les obtenir pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société. Veuillez vous reporter à la sous-rubrique « Lois et règlements, licences et permis » de la rubrique « Facteurs de risque » ci-dessous.

## SALARIÉS

Au 30 juin 2026, la Société comptait 363 employés.

## RÉORGANISATIONS

NanoXplore est l'entité issue de la prise de contrôle inversée réalisée en 2017 dont il est question ci-dessus à la rubrique « Structure de l'entreprise ».

À la suite de la prise de contrôle inversée, le 23 novembre 2017, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de CEBO par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive NanoXplore Switzerland Holding SA. CEBO est une entreprise de moulage par injection établie en Suisse, qui fournit à ses clients des produits moulés par injection de haute précision et de grande qualité, et qui sert les marchés automobile, médical, industriel et horloger. CEBO possède une expertise dans les pièces de haute précision, le surmoulage, le moulage par insertion et les pièces et assemblages complexes et précis en plastique, en métal et en céramique. Cette acquisition a été conclue afin d'introduire dans l'offre de CEBO les produits renforcés par l'ajout de graphène de NanoXplore.

En septembre 2018, la Société a conclu un arrangement en vertu de la LCSA, aux termes duquel elle a acquis la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de Sigma, une société manufacturière spécialisée dans la fabrication de produits en composite. Sigma exerce ses activités dans les marchés des camions de gros tonnage, des autocars, du transport en commun, de la machinerie et de l'énergie éolienne. Sigma vend ses produits aux fabricants et distributeurs d'équipement d'origine des États-Unis, du Canada et de l'Europe.

Le 11 septembre 2020, par l'entremise de sa filiale indirecte en propriété exclusive RMC Advanced Technologies Inc., la Société a acquis la quasi-totalité des actifs de CSP utilisés dans le cadre de ses activités liées aux solutions et aux matériaux composites légers, telles qu'elles sont menées à Newton, en Caroline du Nord. Cette acquisition a été conclue dans le but d'étendre les activités de la Société aux États-Unis.

Le 15 décembre 2021, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Canuck Compounders Inc.

Le 24 mars 2023, la Société a acquis la participation de 50 % de Martinrea Innovation dans VoltaXplore.

La Société a procédé, avec effet au 1er juillet 2024, à une restructuration de ses entités européennes.

## 5. FACTEURS DE RISQUE

La Société a relevé certains risques et certaines incertitudes qui sont difficiles à prévoir et qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière. Advenant un tel cas, le cours de ses actions ordinaires pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre la totalité ou une partie de leur placement.

La liste suivante de facteurs de risque n'est pas exhaustive. Les investisseurs devraient examiner attentivement ces risques et d'autres risques, dont l'un ou la totalité peut être important, avant d'acquérir des titres de la Société. La Société fera, à l'occasion, des déclarations prospectives concernant ses attentes, ses activités, son secteur d'activité et ses activités mêmes. Ces déclarations prospectives sont faites à un moment précis, sur la base de certaines hypothèses. Elles sont susceptibles d'être modifiées sans préavis en raison des risques décrits dans les présentes et d'autres risques. Les investisseurs ou les investisseurs potentiels de la Société ne doivent pas se fier aux déclarations prospectives ou au rendement d'exploitation historique de la Société pour prédire les résultats réels, et la Société n'assume aucune obligation de mettre à jour l'information prospective. De plus, la Société exerce ses activités dans un

environnement commercial et économique qui évolue rapidement, et de nouveaux facteurs de risque potentiellement importants émergent de temps à autre.

## CONDITIONS ÉCONOMIQUES MONDIALES

Les conditions économiques mondiales actuelles, qui ont été soumises à une volatilité accrue, peuvent avoir un impact sur la Société à un accès au financement public et sur sa capacité à obtenir du financement par actions ou par emprunt à des conditions favorables. La Société évolue dans un environnement économique volatil. Par conséquent, si les taux de chômage, d'intérêt ou d'inflation fluctuaient considérablement ou augmentaient jusqu'à des niveaux importants, ils pourraient avoir un impact sur les activités opérationnelles, la situation financière et la rentabilité de la Société. De plus, la Société est exposée au risque de marché lié à la situation inflationniste mondiale actuelle, puisque les différents facteurs environnementaux, sociaux, politiques, économiques et sanitaires ont entraîné des conséquences importantes sur l'économie mondiale. Afin de réduire l'inflation, plusieurs banques centrales resserrent désormais leurs politiques monétaires, ce qui a un impact sur les taux d'intérêt, les taux de change et le développement économique. Les risques de récession dans un ou plusieurs pays où la Société exerce ses activités sont croissants et pourraient avoir un impact défavorable sur le résultat net, la situation financière ou les flux de trésorerie de la Société.

## CYCLE DE VENTE LONG ET COMPLEXE

Selon l'expérience de la société, le cycle de vente moyen de ses poudres de graphène et de ses produits enrichis au graphène peut aller d'une à plusieurs années à partir du moment où un client commence à tester le produit de la société jusqu'au moment où il peut être utilisé dans un produit commercial. Le calendrier d'introduction du produit variera en fonction du marché cible. Les cycles de vente et de développement des produits de la Société sont soumis aux contraintes budgétaires des clients, aux procédures d'acceptation internes, aux évaluations concurrentielles des produits, aux allocations de ressources scientifiques et de développement et à d'autres facteurs indépendants de la volonté de la Société. Si la Société n'est pas en mesure de s'adapter avec succès à ces facteurs pour permettre le succès du développement de la clientèle, la Société pourrait ne pas être en mesure de réaliser des ventes suffisantes pour atteindre la rentabilité. L'incapacité à atteindre la rentabilité pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de la Société.

Le cycle de vente du graphène est long et complexe. Plusieurs étapes doivent être franchies pour voir une adoption généralisée du graphène sur plusieurs marchés.

- **Disponibilité de l'approvisionnement** : la première étape consiste à démontrer que la technologie a atteint un niveau de maturité tel qu'un approvisionnement constant et fiable en graphène est disponible dans un environnement industriel et à un coût acceptable.
- **Certification du graphène en tant que substance** : tout nouveau matériau doit être certifié pour pouvoir être produit et expédié au-delà des frontières. Chaque juridiction a ses propres exigences, l'Environmental Protection Agency des États-Unis (« EPA »), Environnement Canada et l'Europe REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals) sont des exemples de ces entités qui visent à fournir un niveau élevé de protection de la santé humaine et l'environnement à l'égard de l'utilisation de produits chimiques/substances.
- **Validation du produit** : cela inclut les performances techniques, la validation financière, l'analyse de la durabilité et de la durée de vie, la transformabilité et la logistique, et bien plus encore. Différents acteurs de la chaîne d'approvisionnement sont impliqués dans la validation des performances du graphène. Les équipementiers, les mouleurs et les formulateurs sont tous impliqués dans ces étapes, ce qui rend cette étape longue et imprévisible.
- **Certification au niveau du produit** : la majorité des produits et des applications sont certifiés par les certifications ASTM ou ISO. Par exemple, pour qu'un nouvel additif soit utilisé dans des tuyaux en plastique, les certifications ASTM et ISO correspondantes doivent être modifiées.

## DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS ET CHANGEMENT TECHNOLOGIQUE

Étant donné qu'il n'y a que peu de données sur l'utilisation efficace de la poudre de graphène et des produits enrichis par l'ajout de graphène de la Société dans des applications commerciales, rien ne garantit qu'il sera techniquement possible d'en tirer de vastes applications commerciales couronnées de succès. La plupart, pour ne pas dire la totalité des données scientifiques et techniques se rapportant aux produits de la Société proviennent des laboratoires de la Société ou d'environnements de laboratoire se trouvant chez nos clients ou des tierces parties, comme des universités et des laboratoires nationaux. Il est bien connu que les données de laboratoire ne sont pas toujours représentatives des applications commerciales.

De plus, les secteurs dans lesquels la Société exerce ses activités se caractérisent par des changements technologiques rapides et par le lancement fréquent de nouveaux produits. La stratégie commerciale de la Société consiste en partie à surveiller de tels changements et à faire les démarches nécessaires pour rester à la fine pointe de

la technologie; toutefois, rien ne garantit qu'une telle stratégie portera fruit. Si la Société n'est pas en mesure de s'adapter aux innovations dans les sciences des matériaux ou si des technologies ou des matériaux imprévus apparaissent qui ne sont pas compatibles avec les produits et les services de la Société ou qui pourraient remplacer ces produits et services, les revenus et les activités commerciales de la Société en subiraient vraisemblablement les contrecoups.

## DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ ET CROISSANCE SOUTENUE

L'incapacité de développer davantage les marchés clés et les marchés géographiques existants de la Société ou de réussir à étendre ses activités sur de nouveaux marchés pourrait avoir une incidence défavorable sur la croissance des ventes et les résultats d'exploitation. La capacité de la Société à pénétrer davantage ses marchés clés et les marchés géographiques existants dans lesquels elle est en concurrence, et à étendre avec succès ses activités dans d'autres pays, est soumise à de nombreux facteurs, dont bon nombre échappent à son contrôle. Rien ne garantit que les efforts visant à accroître la pénétration des marchés clés de la Société et des marchés géographiques existants porteront leurs fruits. Le fait de ne pas atteindre ces objectifs pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats d'exploitation de la Société.

## PROBLÈMES DE LIQUIDITÉ ET FINANCEMENT FUTUR

La Société dépend en fin de compte des ventes commerciales de poudre de graphène et de produits enrichis au graphène, incluant les batteries. Tout retard dans la vente de ces produits pourrait nécessiter un financement supplémentaire. Rien ne garantit que la Société réussisse à obtenir le financement requis au fur et à mesure de ses besoins. La volatilité des marchés peut rendre difficile, voire impossible, pour la Société d'obtenir du financement par emprunt ou par actions à des conditions favorables. L'incapacité d'obtenir du financement supplémentaire en temps opportun pourrait amener la Société à reporter ou à ralentir ses plans de développement ou à réduire ou mettre fin à une partie ou à la totalité de ses activités.

## LOIS ET RÈGLEMENTS, LICENCES ET PERMIS

Les lois évoluent de sorte qu'elles créent des normes plus strictes, et l'application, les amendes et les sanctions en cas de non-respect sont également de plus en plus sévères. Un changement important de l'environnement juridique et réglementaire dans lequel la Société exerce actuellement ses activités pourrait avoir une incidence défavorable sur celles-ci. En particulier, la production d'importants volumes de graphène nécessite des permis et des approbations de diverses autorités gouvernementales. Elle est assujettie à de nombreuses lois et réglementations fédérales, provinciales, étatiques et locales régissant le développement, la production, les exportations, les impôts, les taxes, les normes de travail, la santé et la sécurité au travail, l'environnement et d'autres questions. Puisque le graphène est une nouvelle substance chimique, sa production et sa vente peuvent être assujetties à des approbations réglementaires précises en matière de santé et de sécurité au travail et d'environnement dans différents territoires, notamment, sans limitation, en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (Canada), de la *Loi sur les aliments et drogues* (Canada), de la *Toxic Substances Control Act* (États-Unis), de la *Food Drug and Cosmetic Act* (États-Unis) et du *Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques* (Europe). Ces lois et réglementations sont susceptibles de changer, peuvent devenir plus strictes et leur respect peut être coûteux. Rien ne garantit que la Société soit en mesure de maintenir ou d'obtenir l'ensemble des licences, des permis et des approbations nécessaires à la production ou à la vente de graphène et son incapacité à le faire pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société.

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La Société s'appuie sur les lois sur les brevets, les secrets commerciaux et autres lois sur la propriété intellectuelle du Canada, des États-Unis et des autres pays où elle exerce ses activités pour protéger ses droits de propriété intellectuelle. La Société pourrait ne pas être en mesure d'empêcher des tiers d'utiliser sa propriété intellectuelle sans son autorisation. L'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle de la Société pourrait réduire tout avantage concurrentiel qu'elle a développé, réduire sa part de marché ou autrement nuire à ses activités. En cas d'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle de la Société, les litiges visant à protéger et à faire respecter les droits de la Société pourraient être coûteux, et la Société pourrait ne pas obtenir gain de cause.

Bon nombre des technologies de la Société ne sont couvertes par aucun brevet ou demande de brevet, et les brevets délivrés ou en attente de la Société au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays pourraient ne pas conférer à la Société un avantage concurrentiel et pourraient être contestés par des tiers. L'incapacité de la Société à obtenir la délivrance des demandes de brevet en cours pourrait limiter sa capacité à protéger les droits de propriété intellectuelle que ces demandes de brevet en cours étaient censées couvrir. Les concurrents de la Société pourraient tenter de contourner ses brevets pour éviter toute responsabilité en cas de contrefaçon et, en cas de succès, cela pourrait nuire à la part de marché de la Société. De plus, l'expiration des brevets de la Société pourrait entraîner une concurrence accrue.

En outre, une protection efficace relative aux brevets, secrets commerciaux et autres droits de propriété intellectuelle peut être indisponible ou limitée dans certains pays étrangers. Dans certains pays, la Société ne demande pas de brevet ou autre protection de propriété intellectuelle. La Société s'appuie également sur des innovations technologiques non brevetées et sur d'autres secrets commerciaux pour développer et maintenir sa position concurrentielle. Bien que la Société conclue généralement des accords de confidentialité avec ses employés et des tiers pour protéger sa propriété intellectuelle, ces accords de confidentialité sont d'une durée limitée, pourraient être violés et pourraient ne pas assurer une protection significative de ses secrets commerciaux. Des recours adéquats pourraient ne pas être disponibles en cas d'utilisation ou de divulgation non autorisée des secrets commerciaux et de l'expertise en fabrication de la Société.

De plus, d'autres personnes peuvent obtenir connaissance des secrets commerciaux de la Société par le biais de développements indépendants ou par des moyens légaux. L'incapacité de protéger les processus, la technologie, les secrets commerciaux et l'expertise, les méthodes et les composés de fabrication exclusifs de la Société pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités en mettant en péril sa propriété intellectuelle essentielle.

Lorsqu'une formulation de produit ou un procédé est conservé comme secret commercial, des tiers peuvent développer ou inventer et breveter de manière indépendante des produits ou procédés identiques à ces produits ou procédés secrets commerciaux. Cela pourrait avoir un effet défavorable important sur la capacité de la Société à fabriquer et à vendre des produits ou à utiliser de tels procédés et pourrait éventuellement donner lieu à des litiges coûteux dans lesquels la Société pourrait ne pas avoir gain de cause.

La Société pourrait faire face à des poursuites pour violation de propriété intellectuelle qui pourraient entraîner des frais juridiques et des dommages importants et entraver sa capacité à fabriquer des produits clés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

#### **DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE LA DIRECTION ET DU PERSONNEL CLÉ**

La Société dépend des services de dirigeants clés, notamment d'un petit nombre de dirigeants et de personnel hautement qualifiés et expérimentés. Jusqu'à présent, le développement de la Société a largement dépendu, et continuera de dépendre à l'avenir, des efforts déployés par les principaux dirigeants et autres membres du personnel clé pour développer ses projets. La perte de l'une de ces personnes, notamment au profit de concurrents, à court terme, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société.

#### **EMPLOYÉS QUALIFIÉS**

Le recrutement et la rétention de personnel qualifié sont essentiels au succès de la Société. Tout particulièrement pour ses activités d'exploitation liées au graphène, il est difficile de trouver des scientifiques qualifiés et une équipe de vente qui connaît bien le sujet. Qui plus est, le besoin de main-d'œuvre qualifiée s'accroîtra à mesure que la Société prendra de l'expansion. Le nombre de personnes qualifiées dans le secteur de la fabrication de haute technologie est limité et la concurrence livrée pour cette main-d'œuvre est forte. Ces facteurs pourraient nuire aux activités de la Société si elle était incapable de recruter et de retenir le personnel qualifié dont elle a besoin au moment où elle en a besoin.

#### **CONCURRENCE**

La Société est en concurrence avec d'autres entreprises manufacturières et entreprises spécialisées dans le graphène dans des marchés hautement concurrentiels. Certains de ses concurrents disposent de ressources financières, de ressources de mise en marché et d'autres ressources beaucoup plus importantes qu'elle et d'une part de marché plus grande que la sienne pour certains produits ou dans certaines zones géographiques. À mesure que les marchés pour les produits et les autres services de la Société se développent, la concurrence peut s'intensifier et les concurrents peuvent consacrer plus de ressources à des produits qui entrent directement en concurrence avec ceux de la Société. Rien ne garantit que la Société soit en mesure de rivaliser avec succès avec les concurrents existants ou que ses activités ne se ressentiront pas d'une concurrence accrue ou de l'arrivée de nouveaux concurrents.

#### **MENACES DE CYBERSÉCURITÉ**

Il est essentiel que la Société dispose de systèmes de technologie de l'information (« TI ») fiables et sécuritaires pour mener ses activités et poursuivre son exploitation. Bien que la Société ait mis en place des contrôles de sécurité visant à protéger les systèmes et l'infrastructure de TI et qu'elle continue de les renforcer, rien ne garantit que ces mesures de sécurité puissent prévenir efficacement les accès physiques non autorisés ou les cyberattaques. Si la Société était victime d'une importante intrusion dans ses systèmes de TI, cela pourrait, entre autres, bouleverser ses activités de fabrication (occasionner, par exemple, des retards opérationnels en raison d'un arrêt de la production, une incapacité à gérer la chaîne d'approvisionnement ou à fabriquer des produits pour les clients ou encore des perturbations dans la gestion des stocks), entraîner la perte, la destruction, la corruption ou l'utilisation inappropriée de données de nature délicate, notamment les renseignements sur les employés ou la propriété intellectuelle, se traduire par une perte de

revenus en raison d'un vol de fonds ou d'une interruption des activités, entraîner notamment des coûts de remise en état, des frais de litige, des amendes, des coûts découlant d'une responsabilité, des primes d'assurance plus élevées ou des coûts de maintien de la sécurité et de systèmes de TI efficaces, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation ou avoir des répercussions éventuellement défavorables découlant d'une modification des lois et des règlements relatifs à la cybersécurité ou engendrer le vol de la propriété intellectuelle ou des renseignements confidentiels de la Société, de ses clients ou de ses fournisseurs. Si l'un ou l'autre des événements susmentionnés (ou d'autres événements liés à la cybersécurité) survenait, la Société pourrait subir un certain nombre de conséquences, notamment une atteinte à sa réputation, un avantage concurrentiel moindre et des répercussions négatives sur ses occasions futures, ce qui pourrait lui nuire considérablement.

## DU COURS DES ACTIONS

Le cours du marché des titres de nombreuses sociétés, en particulier des sociétés au stade du développement, connaît de fortes fluctuations qui ne sont pas nécessairement liées à la performance opérationnelle, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives de ces sociétés. Rien ne garantit que des fluctuations du cours de l'action de la Société ne se produiront pas. Plus particulièrement, les fluctuations peuvent être exacerbées si le volume des opérations sur les actions ordinaires de la Société est faible.

## ABSORPTION DES COÛTS ET BONS DE COMMANDE

Surtout en ce qui concerne ses activités dans le secteur du transport et compte tenu des tendances actuelles dans ce secteur, la Société subit une pression constante pour absorber les coûts liés à la conception et au développement de produits, à l'ingénierie, à la gestion des programmes, aux prototypes et à la validation. En particulier, les fabricants demandent aux fournisseurs de payer les coûts susmentionnés et de les recouvrer par l'entremise du prix à la pièce du composant concerné. Les volumes de contrats pour les programmes des clients qui ne sont pas encore en production sont fondés sur les estimations des clients de la Société concernant leurs propres niveaux de production futurs. Toutefois, les volumes de production réels peuvent varier considérablement par rapport à ces estimations en raison d'une réduction de la demande des consommateurs ou de retards dans le lancement de nouveaux produits, souvent sans que le fournisseur ne reçoive de compensation de la part de son client fabricant. Les bons de commande types émis par les clients n'exigent pas qu'ils achètent un nombre minimal de produits de la Société. En ce qui concerne les programmes en cours de production, la Société est généralement incapable de demander des changements de prix lorsque les volumes diffèrent sensiblement des estimations de production utilisées au stade du devis. Si les volumes de production estimés ne sont pas atteints, les coûts de développement de produits, de conception, d'ingénierie, de prototype et de validation encourus par la Société pourraient ne pas être entièrement recouverts. De même, la pression sur les prix ou les réductions de volume futures effectuées par les clients de la Société pourraient également diminuer le montant des coûts amortis autrement recouvrables dans le prix à la pièce des produits de la Société. L'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de la Société. Bien qu'il soit généralement vrai qu'une fois que la Société reçoit un bon de commande pour les produits d'un programme de véhicules particulier, elle continue à fournir ces produits jusqu'à la fin de ce programme, les clients pourraient cesser de s'approvisionner auprès de la Société pour diverses raisons, notamment le refus de celle-ci d'accepter des demandes de réduction de prix ou d'autres concessions.

## ACQUISITIONS

La Société a acquis et pourrait continuer à acquérir des entreprises, des actifs, des technologies, des services ou des produits complémentaires, à des prix concurrentiels. La Société pourrait continuer à réaliser des acquisitions dans les domaines de produits qui ont été déterminés comme étant essentiels à sa stratégie d'affaires à long terme. Toutefois, en raison de la concurrence intense dans ces domaines stratégiques, la Société pourrait ne pas être en mesure d'acquérir les cibles nécessaires à l'atteinte de ses objectifs stratégiques. La réalisation de ces opérations présente des risques supplémentaires pour les activités de la Société. Les acquisitions sont assujetties à une série de risques inhérents, notamment la prise en charge de risques supplémentaires en matière de réglementation et de conformité, de prix, de chaîne d'approvisionnement, de matières premières, de relations de travail, de litiges, d'environnement, de régimes de retraite, de garantie, de rappel, de technologies de l'information, de fiscalité ou autres. Bien que la Société s'efforce de mener des contrôles diligents appropriés concernant les cibles d'acquisition, ces efforts pourraient ne pas toujours s'avérer suffisants pour cerner l'ensemble des risques et des responsabilités liés à l'acquisition, notamment en raison des facteurs suivants : un accès limité aux renseignements; des contraintes de temps pour mener les contrôles diligents; une incapacité d'accéder aux installations et/ou au personnel de la société cible; ou d'autres limitations inhérentes au processus de contrôle diligent. De plus, la Société pourrait déterminer les risques et les responsabilités qui ne peuvent pas être suffisamment atténués au moyen de protections appropriées, qu'elles soient contractuelles ou autres. La réalisation de ces risques pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités ou la rentabilité de la Société. Le bénéfice que la Société tirera des acquisitions précédentes et futures est fortement tributaire de sa capacité à intégrer les entreprises acquises et leurs technologies, leurs employés et leurs produits au sein de la Société, et celle-ci pourrait devoir subir des coûts liés à l'intégration et à la rationalisation des installations (dont certaines pourraient devoir être fermées à l'avenir). La Société ne peut pas être certaine qu'elle réussira à intégrer les entreprises acquises ou que les acquisitions profiteront en fin de compte à la Société. Tout échec de l'intégration des entreprises ou tout échec de la Société à en tirer profit pourrait avoir une incidence défavorable importante sur ses activités et ses résultats d'exploitation. Ces opérations pourraient également entraîner une dilution supplémentaire pour les actionnaires de la Société ou une augmentation de la dette. De telles opérations pourraient impliquer des partenaires, et la formule utilisée pour déterminer les dispositions contractuelles de vente pourrait être soumise à divers facteurs qui ne sont pas facilement quantifiables ou estimés avant le moment de la vente (comme les conditions du marché et la détermination de la juste valeur marchande).

## COÛTS DE LANCEMENT ET D'EXPLOITATION

Le lancement d'une nouvelle activité, dans une installation existante ou nouvelle, constitue un processus complexe dont le succès dépend d'un large éventail de facteurs, notamment l'état de préparation à la production de la Société et de ses fournisseurs, ainsi que des facteurs liés à l'outillage, aux équipements, aux employés, à la qualité initiale des produits et à d'autres facteurs. L'échec du lancement d'une nouvelle activité ou d'une prise de contrôle importante pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité. Des coûts de lancement importants ont été subis par la Société ces dernières années. Les processus de fabrication de la Société sont susceptibles de connaître des problèmes d'exploitation qui peuvent nuire à sa capacité de fabriquer ses produits en temps voulu ou de ne pas atteindre les niveaux de rentabilité escomptés. Les installations de la Société contiennent des équipements complexes et sophistiqués qui sont utilisés dans ses processus de fabrication. Par le passé, la Société a connu des défaillances d'équipement et pourrait en connaître d'autres à l'avenir en raison de l'usure, d'erreurs de conception ou d'erreurs des opérateurs, entre autres, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la rentabilité. De temps à autre, certaines divisions d'exploitation de la Société pourraient ne pas atteindre les niveaux de rentabilité escomptés. Une sous-performance considérable d'une ou de plusieurs divisions d'exploitation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité et les activités de la Société.

## RISQUES CYCLIQUES

Une partie des activités de la Société est cyclique, notamment celles liées à l'industrie du transport. Elle dépend, entre autres facteurs, de la conjoncture économique générale en Amérique du Nord et ailleurs. Les volumes de vente et de production devraient être relativement stables en Amérique du Nord au cours des prochaines années, mais ces volumes sont incertains et pourraient diminuer à tout moment. Rien ne garantit que la production nord-américaine de camions en général ou de plateformes précises ne déclinera pas à l'avenir ni que la Société sera en mesure d'utiliser toute capacité inutilisée existante ou toute capacité supplémentaire qu'elle ajoutera à l'avenir. Une baisse supplémentaire soutenue ou considérable de la production de camions dans son ensemble ou par client ou par plateforme de client pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société, ainsi que sur sa capacité à respecter ses engagements financiers actuels.

L'Amérique du Nord est une région clé en ce qui concerne la production de camions pour la Société et les résultats d'exploitation dépendent de la production de camions dans cette région par nos clients. En raison de la nature de ses activités, la Société est dépendante de plusieurs clients importants, de sorte que l'annulation d'une commande majeure par l'un de ces clients, la perte de l'un de ces clients pour quelque raison que ce soit ou l'insolvabilité de l'un de ces clients, la réduction des ventes de plateformes de camions de ces clients, ou le déplacement de la part de marché des camions dans lesquels nous avons un contenu important, ou toute baisse importante ou soutenue des volumes de production de camions en Amérique du Nord, pourraient réduire considérablement le chiffre d'affaires et/ou la rentabilité de la Société, et pourraient nuire de manière considérable à sa situation financière. Bien que la Société continue de diversifier ses activités, rien ne garantit qu'elle y parviendra.

## RISQUES LIÉS AUX GARANTIES, AUX RAPPELS ET À LA RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS

Surtout en ce qui concerne les activités de fabrication de pièces composites de la Société, les clients demandent de plus en plus à chacun de leurs fournisseurs d'assumer les frais de réparation et de remplacement des produits défectueux qui soit sont couverts par une garantie du fabricant, soit font l'objet d'un rappel par le fabricant et qui ont été mal conçus, fabriqués ou assemblés par leurs fournisseurs. L'obligation de réparer ou de remplacer ces pièces, ou l'obligation de participer à un rappel de produit, pourrait avoir des répercussions négatives importantes sur les activités et la situation financière de la Société.

## PRIX DES MATÉRIAUX ET DES MATIÈRES PREMIÈRES

Le prix des principales matières premières et des principaux produits de base utilisés dans la production des pièces composites et du graphène, particulièrement le graphite, la résine de polyester, la fibre de verre et d'autres matières premières, tout comme le prix de l'énergie ont parfois été volatils. Dans la mesure où la Société est incapable de réduire à néant son exposition à la fluctuation des prix des principales matières premières et des principaux produits de base, notamment en concevant des produits à teneur réduite, en transférant les hausses de prix à ses clients ou autrement, les coûts additionnels engagés pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité. Une hausse des prix de l'énergie pourrait également avoir des répercussions sur les coûts de production ou de transport, ce qui pourrait en retour nuire à sa compétitivité.

## **HYPOTHÈSES RELATIVES AUX DEVIS ET AUX PRIX**

Surtout en ce qui concerne les activités de fabrication de pièces composites de la Société, le délai entre l'attribution d'une nouvelle commande et le début de la production varie généralement entre un an et trois ans. Étant donné que le prix des produits est généralement déterminé au moment de l'attribution, la Société est exposée à un risque de prix important en raison de l'évolution des coûts des intrants et des hypothèses relatives au devis entre le moment de l'attribution et le début de la production. L'impossibilité d'établir un devis efficace, ou la survenance d'un changement important du coût des intrants ou d'autres hypothèses relatives au devis entre l'attribution de la commande et la production, pourrait avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de la Société.

## **RISQUES NON ASSURÉS**

La Société souscrit une assurance pour couvrir les risques commerciaux normaux. Dans le cadre de ses activités de fabrication, certains risques et, en particulier, des événements catastrophiques imprévus ou inhabituels, notamment des explosions et des incendies, peuvent survenir. Il n'est pas toujours possible de souscrire une assurance complète contre de tels risques en raison de primes élevées, ou pour d'autres raisons. Si de telles obligations devaient survenir, elles pourraient réduire ou éliminer toute rentabilité future et entraîner une hausse des coûts et une baisse de la valeur des actions ordinaires de la Société.

## **RISQUES DE CHANGE**

La Société exerce ses activités à l'échelle internationale et est exposée au risque de change, en raison principalement des dépenses et des ventes qu'elle effectue dans d'autres monnaies que ses monnaies fonctionnelles respectives, principalement en ce qui a trait au dollar américain. La direction a mis en place une politique qui oblige la Société à gérer son risque de change et qui impose des limites strictes sur les expositions maximales pouvant être conclues. Les ventes libellées en dollars américains ont représenté environ 57% des ventes totales de la Société pour l'exercice terminé le 30 juin 2026. Par conséquent, l'évolution du dollar canadien par rapport au dollar américain ajoute un élément de risque et d'incertitude pour la Société. Ces risques sont atténués par les achats de matières premières libellés en dollars américains. La politique de la Société est de ne pas utiliser d'instruments financiers dérivés à des fins de négociation ou de spéculation, mais uniquement pour couvrir certains risques liés au dollar américain. La Société met en place des facilités de crédit lui permettant de conclure des opérations visant des contrats de change à terme ou des contrats à terme d'achat ou de vente d'options sur devises. Ce montant couvre en partie les besoins potentiels de la Société au cours des 24 prochains mois. La Société surveillera de manière proactive la nécessité de recourir à cette facilité en fonction des conditions du marché.

## **LITIGES**

La Société a conclu des ententes juridiquement contraignantes avec divers tiers, y compris des ententes d'approvisionnement, de distribution, de non-divulgaration, de consultation et de partenariat. L'interprétation des droits et des obligations découlant de ces accords est sujette à interprétation, et la Société pourrait être en désaccord avec la position adoptée par les diverses autres parties, ce qui pourrait entraîner un différend pouvant aboutir à un litige et occasionner des frais juridiques pour la Société. Vu la nature spéculative et imprévisible des litiges, l'issue de ces différends pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités de la Société.

## **RISQUE D'INCENDIE RELIÉE AUX CELLULES DE BATTERIE LITHIUM-ION**

La Société fabriquera des cellules de batterie lithium-ion. En de rares occasions, les cellules lithium-ion peuvent libérer rapidement l'énergie qu'elles contiennent en évacuant la fumée et les flammes de manière à enflammer les matériaux à proximité ainsi que d'autres cellules lithium-ion. En outre, les perceptions négatives du public concernant l'adéquation des cellules lithium-ion aux applications de sports motorisés, les impacts sociaux et environnementaux de l'exploitation minière du cobalt ou tout incident futur impliquant des cellules lithium-ion, tels que les incendies de véhicules ou autre type d'incendies, pourraient avoir un impact négatif important sur les activités de VoltaXplore, ainsi que sur les résultats des opérations ou de sa situation financière. De plus, la Société stocke dans ses installations un nombre important de cellules de batteries lithium-ion, et toute mauvaise manipulation des cellules de batterie, ou problème de sécurité ou incendie lié aux cellules, peut causer des dommages et perturber le fonctionnement des installations actuelles ou futures de la Société.

## **CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE (« ESG »)**

La Société pourrait être soumise aux attentes croissantes des parties prenantes en ce qui concerne les facteurs ESG, notamment de la part des investisseurs, qui accordent de plus en plus d'importance aux facteurs ESG lors de l'évaluation des options d'investissement. Les investissements futurs réalisés dans la Société, ou les futurs partenariats ou relations d'affaires conclus avec la Société peuvent dépendre de diverses normes ESG.

## DÉPENDANCE ET PERTURBATION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

La Société dépend de fournisseurs externes et elle prévoit continuer à compter sur des tiers pour s'approvisionner à l'avenir. Bien que la Société obtienne des matières premières, des pièces et des composants auprès de plusieurs sources dans la mesure du possible, certaines matières premières et pièces et certains composants sont achetés auprès d'une seule source. La Société cherche à obtenir ses matières premières, pièces et composants auprès de sources multiples chaque fois que possible, et pour atténuer davantage les risques liés à la chaîne d'approvisionnement, la Société conclut des accords d'approvisionnement à long terme avec des fabricants et fournisseurs clés. Bien que la Société estime qu'elle peut être en mesure d'établir des relations d'approvisionnement alternatives et d'obtenir une solution alternative d'approvisionnement pour certaines de ses composants de source unique, elle peut être incapable de le faire à court terme ou pas du tout, ou à des prix, des volumes ou des niveaux de qualité qui lui sont acceptables. L'incapacité de l'un des fournisseurs de la Société de livrer les pièces, composants ou matières premières nécessaires, selon l'échéancier de la Société et à des prix, volumes ou niveaux de qualité acceptables pour la Société, l'incapacité de la Société à gérer efficacement ces pièces et composants, ou la résiliation ou l'interruption de tout accord d'approvisionnement important pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. Toute interruption de l'approvisionnement en matières premières, pièces et composants, qu'elles proviennent ou non d'un fournisseur unique, pourrait perturber temporairement la fabrication des produits de la Société jusqu'à ce qu'un autre fournisseur soit en mesure de fournir le matériel requis. De plus, si l'un des fournisseurs de la Société se trouve en difficulté économique ou fait faillite, la Société pourrait être tenue de fournir un soutien financier important ou de prendre d'autres mesures pour assurer l'approvisionnement en composants ou en matériaux, ce qui pourrait augmenter ses coûts, affecter ses liquidités ou provoquer des interruptions de production, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société. De plus, la rentabilité de la Société est affectée par des fluctuations importantes des prix des matières premières, des pièces et des composants qu'elle utilise. La Société pourrait ne pas être en mesure de répercuter les hausses de prix des matières premières, des pièces ou des composants sur ses clients. Par conséquent, une augmentation du coût des matières premières, des pièces et des composants utilisés dans la fabrication des produits de la Société pourrait réduire sa rentabilité et avoir un effet défavorable important sur ses activités, ses résultats d'exploitation ou sa situation financière.

## CHANGEMENT DANS LES POLITIQUES OU LA RÉGLEMENTATION COMMERCIALES DES ÉTATS-UNIS

Les récentes actions de l'administration présidentielle américaine ont accru l'incertitude entourant les politiques commerciales, les tarifs douaniers et la réglementation affectant les échanges des États-Unis avec d'autres pays. Des changements importants, tels que la possible renégociation ou résiliation de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), l'imposition unilatérale de tarifs ou d'autres barrières commerciales sur les importations, ou encore des mesures de rétorsion prises par les partenaires commerciaux des États-Unis, pourraient affecter la disponibilité et le coût des matériaux, des ressources, des services ainsi que le prix de nos produits destinés aux clients américains. Ces développements pourraient réduire notre compétitivité et avoir une incidence sur nos résultats d'exploitation. L'introduction ou l'escalade de tarifs douaniers ou de différends commerciaux pourrait perturber notre chaîne d'approvisionnement et freiner les ventes dans les marchés touchés, affectant négativement nos activités et notre rentabilité. De plus, la montée des politiques protectionnistes et anti-mondialisation aux États-Unis et dans d'autres pays pourrait freiner la croissance économique à long terme dans nos régions d'activités, ce qui pourrait à son tour nuire à nos affaires, à notre situation financière et à nos résultats d'exploitation.

## DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE CLIENTS CLÉS

La performance de la Société est étroitement liée à la production de véhicules par ses clients dans les principaux marchés automobiles. Compte tenu de la nature de ses activités, la Société dépend de plusieurs clients majeurs. L'annulation d'une commande importante, la perte d'un client clé pour quelque raison que ce soit, la résiliation ou l'arrêt d'un programme client sans remplacement, une réduction de la production de véhicules par ces clients, un transfert de parts de marché vers des plateformes sur lesquelles la Société a une forte présence, ou l'incapacité d'accroître sa part de marché auprès de clients existants pourraient tous avoir un impact significatif sur les revenus et la rentabilité de la Société. La perte d'un seul, et plus particulièrement de plusieurs de ses principaux clients, aurait probablement un effet défavorable important sur les activités et la situation financière de la Société.

## OBLIGATIONS LOCATIVES

La Société loue bon nombre de ses installations de fabrication ainsi que certains équipements de production. Le non-respect de ces obligations locatives pourrait entraîner un défaut, permettant aux propriétaires ou aux bailleurs de reprendre possession d'actifs clés ou d'expulser la Société, ce qui pourrait perturber ses opérations et nuire à sa situation financière. De plus, les conditions de location peuvent limiter la capacité de la Société à se restructurer ou à réduire ses activités, par exemple en restreignant la possibilité de sous-louer ou de relocaliser des installations, ce qui pourrait engendrer des coûts importants et des défis opérationnels.

## AUTRES FACTEURS DE RISQUE

D'autres risques actuellement inconnus de la Société ou que la Société juge actuellement négligeables pourraient également nuire aux activités de la Société.

## 6. DIVIDENDES ET DISTRIBUTION

---

Jusqu'à présent, la Société n'a jamais versé de dividende en trésorerie sur ses actions ordinaires et elle a actuellement l'intention de conserver ses bénéfices futurs, le cas échéant, pour financer l'expansion de ses activités.

## 7. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

---

Le capital autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang sans valeur nominale, et d'un nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang sans valeur nominale.

Les actions ordinaires donnent à leurs porteurs le droit de recevoir un avis de convocation à toutes les assemblées des actionnaires de la Société, d'y participer et d'y voter; chaque action leur confère un vote. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir, au cours de chaque exercice, les dividendes que le conseil d'administration de la Société pourra, de temps à autre, déclarer, sous réserve de la priorité de paiement des dividendes rattachés aux séries d'actions privilégiées de premier rang et de deuxième rang, comme indiqué ci-dessous. En cas de liquidation ou de dissolution, après paiement aux porteurs d'actions privilégiées de premier rang et de deuxième rang, les porteurs d'actions ordinaires auront droit, au prorata, à une part des actifs restants de la Société.

Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang n'ont pas le droit de recevoir d'avis de convocation aux assemblées d'actionnaires, ni d'y assister ou d'y voter. Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en série. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang ont le droit de recevoir, au cours de chaque exercice, les dividendes qui peuvent être déclarés de temps à autre par le conseil d'administration de la Société, en priorité par rapport aux porteurs d'actions privilégiées de deuxième rang et d'actions ordinaires. En cas de liquidation ou de dissolution, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang ont droit, en priorité sur les porteurs d'actions privilégiées de deuxième rang et d'actions ordinaires, aux sommes que les statuts de la Société prévoient leur verser au titre du remboursement du capital et des dividendes restant à verser.

Les porteurs d'actions privilégiées de deuxième rang n'ont pas le droit de recevoir d'avis de convocation aux assemblées d'actionnaires, ni d'y assister ou d'y voter. Les actions privilégiées de deuxième rang peuvent être émises en série. Les porteurs d'actions privilégiées de deuxième rang ont le droit de recevoir, au cours de chaque exercice, les dividendes qui peuvent être déclarés de temps à autre par le conseil d'administration de la Société, en priorité par rapport aux porteurs d'actions ordinaires, mais sous réserve de la priorité de paiement des dividendes rattachés aux séries d'actions privilégiées de premier rang comme indiqué ci-dessus. En cas de liquidation ou de dissolution, les porteurs d'actions privilégiées de deuxième rang ont droit, en priorité sur les porteurs d'actions ordinaires mais après paiement aux porteurs d'actions privilégiées de premier rang, aux sommes que les statuts de la Société prévoient leur verser au titre du remboursement du capital et des dividendes restant à verser.

Au 15 septembre 2026, 181 487 392 actions ordinaires de la Société étaient en circulation et entièrement libérées. Aucune série d'actions privilégiées de premier rang ou d'actions privilégiées de deuxième rang n'a été émise et en circulation.

## 8. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

---

### PRIX ET VOLUME DES TRANSACTIONS

Les actions ordinaires de la Société sont inscrites à la TSX sous le symbole « GRA ».

Le tableau suivant présente les fourchettes le volume des cours mensuels historiques des actions ordinaires au cours du dernier exercice clos le 30 juin 2026.

|                       | Faible<br>\$ | Haut<br>\$ | Volume    |
|-----------------------|--------------|------------|-----------|
| <b>Juillet 2024</b>   | 2,31         | 2,60       | 819 400   |
| <b>Août 2024</b>      | 2,13         | 2,50       | 941 400   |
| <b>Septembre 2024</b> | 2,13         | 2,44       | 871 300   |
| <b>Octobre 2024</b>   | 2,18         | 2,77       | 2 273 000 |
| <b>Novembre 2024</b>  | 2,18         | 2,51       | 1 221 300 |
| <b>Décembre 2024</b>  | 2,03         | 2,58       | 1 747 900 |
| <b>Janvier 2025</b>   | 2,32         | 2,65       | 2 091 000 |
| <b>Février 2025</b>   | 2,24         | 2,55       | 2 056 000 |
| <b>Mars 2025</b>      | 2,31         | 2,55       | 2 033 700 |
| <b>Avril 2025</b>     | 2,25         | 2,47       | 1 733 200 |
| <b>Mai 2025</b>       | 2,17         | 2,45       | 2 036 600 |
| <b>Juin 2025</b>      | 2,21         | 2,41       | 1 128 600 |
| <b>Juin 2026</b>      | 1,52         | 2,12       | 3 415 914 |

#### VENTES OU PLACEMENTS ANTÉRIEURES

Le tableau qui suit présente le nombre d'actions ordinaires ou de titres convertibles en actions ordinaires ou pouvant être échangés contre des actions ordinaires émis ou attribués par NanoXplore au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026, ou échangeables contre de telles actions, ainsi que le prix d'exercice et la date de chaque émission ou attribution respective.

| Date d'émission              | Prix | Nombre     | Catégorie |
|------------------------------|------|------------|-----------|
| <b>10 octobre, 2025</b>      | 2,34 | 100 000    | Options   |
| <b>30 octobre, 2025 2025</b> | 2,27 | 10 720 350 | Actions   |
| <b>4 décembre, 2025</b>      | 2,21 | 1 330 043  | Options   |
| <b>10 février, 2026</b>      | 1,93 | 31 088     | Options   |
| <b>10 février, 2026</b>      | 2,18 | 27 523     | Options   |
| <b>10 février, 2026</b>      | 2,43 | 50 000     | Options   |
| <b>10 avril, 2026</b>        | 2,19 | 75 000     | Options   |
| <b>20 avril, 2026</b>        | 2,22 | 50 000     | Options   |
| <b>13 mai, 2026</b>          | 2,09 | 75 000     | Options   |

## 9. ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

#### NOM, POSTE ET TITRES DÉTENUS

L'information ci-après fournit certains renseignements sur les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société au

15 septembre 2026.

| Nom, lieu de résidence                                                                                                                                                                | Poste occupé au sein de la Société et fonctions principales au cours des cinq dernières années                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Administrateur depuis |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <br><b>Joseph G. Peter</b> <sup>(1)</sup><br>Bloomfield, Michigan,<br>United States                  | Administrateur de la Société<br><br>Membre du Comité Exécutif de Nissan et Président du Conseil d'Administration des sociétés de financement des ventes de Nissan de 2009 à 2018<br><br>Vice-président et directeur financier des opérations nord-américaines et internationales chez General Motors Corporation de 1984 à novembre 2009.                                         | Avril 2023            |
| <br><b>Rob Wildeboer</b> <sup>(4)</sup><br>Burlington, Ontario,<br>Canada                            | Vice-président du conseil de la Société<br><br>Président du conseil de la Société<br><br>Président-directeur du conseil d'administration de Martinrea International Inc.<br><br>Conseiller auprès des gouvernements du Canada et de l'Ontario dans le cadre de divers mandats liés à l'économie, au commerce, à l'innovation, à la fabrication et à l'automobile.                 | Janvier 2019          |
| <br><b>Arinder S. Mahal</b> <sup>(1) (2)</sup><br>Toronto, Ontario, Canada                          | Administrateur de la Société<br><br>Fondateur et chef de la direction d'Antera Inc.<br><br>Chef de la direction de Synoptim Advisory Corp.<br><br>Directeur général et chef des services bancaires d'investissement technologique d'Echelon Wealth Partners Inc. de mai 2017 à avril 2018.                                                                                        | Novembre 2018         |
| <br><b>Catherine Loubier</b> <sup>(2) (3)</sup><br>Pacific Palisades,<br>California, United States | Administratrice de la Société<br><br>Délégué général du Québec à New York de 2019 à 2021<br><br>Chef de cabinet adjoint du premier ministre du Québec de 2018 à 2019<br>Conseiller auprès de dirigeants d'entreprises de diverses industries dont l'industrie automobile de 2016 à 2018<br><br>Conseiller principal du 22e Premier ministre du Canada de 2013 à 2015.             | Novembre 2022         |
| <br><b>Jesse C. H. Stanley</b> <sup>(2) (3)</sup><br>Houston, Texas, United States                 | Administratrice de la Société<br><br>Présidente des opérations Amériques de Wood plc;<br><br>Directrice générale de l'intégration commerciale, de l'assurance et de la stratégie pour Shell de 2021 à 2024<br><br>Directrice des opérations de pipelines de Shell Amérique du Nord de 2020 à 2021<br><br>Directrice générale des schistes – Commercial pour Shell de 2019 à 2020. | Septembre 2023        |

| Nom, lieu de résidence                                                                                                                                           | Poste occupé au sein de la Société et fonctions principales au cours des cinq dernières années                                                                                                                                                                                                                                                   | Administrateur depuis |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
|  <p><b>Hélène V. Gagnon</b> <sup>(2) (3)</sup><br/>Montréal, Québec, Canada</p> | <p>Cheffe de la direction du capital humain et du développement durable</p> <p>Cheffe de la direction du développement durable et vice-présidente principale, Engagement des parties prenantes chez CAE Inc. de 2015 à 2022.</p> <p>Vice-présidente principale, Affaires publiques et communications mondiales chez CAE Inc. de 2015 à 2022.</p> | <p>Juillet 2024</p>   |
|  <p><b>Rocco Marinaccio</b><br/>Mississauga, Ontario, Canada</p>                | <p>Administrateur de la Société.</p> <p>Président et chef de la direction de la Société.</p> <p>Chef des opérations de la Société de 2019 à 2025.</p> <p>Vice-président, Exploitation de Martinrea International Inc., de septembre 2014 à janvier 2019.</p>                                                                                     | <p>Juillet 2026</p>   |
|  <p><b>Pedro Azevedo</b><br/>Montréal, Québec, Canada</p>                      | <p>Chef de la direction financière de la Société.</p> <p>Chef de la direction financière de Tarkett Sports, d'avril 2015 à juillet 2022.</p>                                                                                                                                                                                                     |                       |
|  <p><b>Nima Moghimian</b><br/>Montréal, Québec, Canada</p>                    | <p>Chef de la technologie de la Société.</p> <p>Vice-président, Technologie de la Société depuis 2025.</p> <p>Directeur mondial de la recherche et du développement (R-D) de 2019 à 2025.</p> <p>Administrateur de PRIMA Québec depuis 2024.</p>                                                                                                 |                       |

Notes:

<sup>(1)</sup> Membre du comité d'audit.

<sup>(2)</sup> Membre du comité de gouvernance d'entreprise et de mises en candidatures.

<sup>(3)</sup> Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération.

<sup>(4)</sup> M. Wildeboer est président exécutif du président de Martinrea International Inc., qui détient 38 466 360 actions ordinaires de la Société.

Chaque administrateur ou administratrice reste en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce qu'un successeur soit dûment élu ou nommé, à moins qu'il ou elle ne cesse d'exercer ses fonctions conformément à la LCSA ou que son poste ne devienne vacant plus tôt conformément aux règlements de la Société.

En date de la présente notice annuelle, les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société, en tant que groupe, sont propriétaires de 865,582 actions ordinaires, soit environ 0,5 % des actions ordinaires en circulation de la Société.

## INTERDICTION D'OPÉRATIONS, FAILLITE, PÉNALITÉS OU SANCTIONS

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société n'est, à la date de la présente notice annuelle, ou n'a été, au cours des 10 années précédant cette date, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui (i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance qui refuse à la société concernée le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, qui a été en vigueur plus de 30 jours consécutifs pendant que cette personne exerçait ces fonctions, ou (ii) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations, d'une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance qui refuse à la société concernée le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières, qui a été en vigueur plus de 30 jours consécutifs et a été prononcée après que cette personne a cessé d'exercer ces fonctions mais qui découlait d'un événement survenu pendant que cette personne exerçait ces fonctions.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société, ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence considérable sur le contrôle de celle-ci n'est, à la date de la présente notice annuelle ou n'a été au cours des 10 années précédant cette date, administrateur ou haut dirigeant d'une société qui, pendant qu'il exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société, ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence considérable sur le contrôle de celle-ci n'a, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens.

De plus, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société, ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence considérable sur le contrôle de celle-ci ne s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci ou ne s'est vu imposer toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision de placement.

## CONFLITS D'INTÉRÊTS

Il existe des conflits d'intérêts potentiels auxquels les administrateurs et les dirigeants de la Société ou de ses filiales peuvent être soumis dans le cadre des activités de la Société ou de ses filiales. Certains des administrateurs et des dirigeants sont et continueront d'être engagés, de façon directe ou indirecte, dans d'autres activités, et il est possible que certains administrateurs et dirigeants se retrouvent en concurrence directe avec la Société ou avec ses filiales. Il n'existe actuellement aucun conflit d'intérêts entre la Société ou ses filiales et un administrateur ou un dirigeant de la Société ou de ses filiales.

## 10. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

---

### POURSUITES

Il n'a existé et il n'existe aucune poursuite en cours, imminente ou en instance, intentée par ou contre NanoXplore ou à laquelle est partie NanoXplore, et, à la connaissance de NanoXplore, aucune poursuite de la sorte, qui pourrait avoir une incidence importante sur NanoXplore, n'est envisagée.

### APPLICATION DE LA LOI

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026 et à la date des présentes, NanoXplore n'a fait l'objet d'aucune amende ni sanction imposée par a) un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ou b) un tribunal ou un organisme de réglementation et qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un actionnaire raisonnable ayant à prendre une décision d'investissement à l'égard de NanoXplore. NanoXplore n'a conclu aucun accord à l'amiable avec un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou avec une autorité en valeurs mobilières au cours de l'exercice clos le 30 juin 2026 et en date des présentes.

## 11. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

---

À la connaissance de la Société, aucun administrateur, haut dirigeant ou actionnaire principal de la Société, ni aucune personne qui a des liens ou qui est membre du même groupe que l'une des personnes susmentionnées, n'a eu d'intérêt important, qu'il soit direct ou indirect, dans une opération conclue au cours des trois derniers exercices ou dans une opération proposée qui a eu ou aura une incidence importante sur la Société ou sur une de ses filiales.

## 12. COMITÉ D'AUDIT

---

### LA CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

Une copie de la charte du comité d'audit de la Société (le « **comité d'audit** ») est jointe à la présente notice annuelle en tant qu'annexe « A ».

### COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est composé de trois membres, qui sont tous des administrateurs indépendants au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (« **Règlement 52-110** ») et possédant des compétences financières, soit : Arinder S. Mahal et Joseph G. Peter.

### FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES

La formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exercice de ses responsabilités sont les suivantes :

Arinder S. Mahal est le fondateur et le chef de la direction d'Antera inc, une banque d'affaires axée sur la technologie établie à Toronto. Il est également le fondateur et le chef de la direction de Synoptim Advisory Corp, une société de conseil aux entreprises. M. Mahal est un ancien directeur général et chef des activités bancaires d'investissement dans les technologies d'Echelon Wealth Partners, Inc. et de Dundee Capital Markets (aujourd'hui Eight Capital). Il a également occupé des postes de haute direction et de conseiller au sein de conseils d'administration dans plusieurs entreprises technologiques au Canada et aux États-Unis. Auparavant, il était membre de la haute direction chez Deloitte Consulting, où il fournissait des services de conseil en gestion dans les domaines de la stratégie d'entreprise, des fusions et acquisitions et de la finance à des sociétés de télécommunication et de technologie canadiennes et mondiales. M. Mahal est titulaire d'un baccalauréat en génie de l'Université de Victoria et d'un MBA de la Schulich School of Business de l'Université York.

M. Joseph G. Peter a été directeur financier de Nissan Motor Company de 2009 à juin 2018. Il a été membre du comité exécutif de Nissan et président du conseil d'administration des sociétés de financement des ventes de Nissan situées au Japon, aux États-Unis et au Mexique. M. Peter a passé plus de 35 ans à travailler dans l'industrie automobile. Il a passé 25 ans chez General Motors, gravissant les échelons de l'entreprise pour devenir vice-président et directeur financier des régions nord-américaine et internationale. Il a obtenu son MBA et son baccalauréat en finance d'entreprise à la Wayne State University.

Les membres du comité d'audit de la Société ont fourni les renseignements indiqués ci-dessus.

#### ENCADREMENT DU COMITÉ D'AUDIT

À aucun moment depuis le début du dernier exercice de la Société une recommandation du comité d'audit visant à nommer ou à rémunérer un auditeur externe n'a pas été adoptée par le conseil d'administration.

#### UTILISATION DE CERTAINES DISPENSES

La Société ne s'est prévaluée des dispenses ou dispositions suivantes à aucun moment depuis le début de son dernier exercice : la dispense de l'article 2.4 du Règlement 52-110 (*Services non liés à l'audit de valeur minime*) ou une dispense de l'application, en partie ou en totalité, du Règlement 52-110 accordée en vertu de la partie 6 ou de la partie 8 du Règlement 52-110, à l'exception de la dispense accordée en vertu de l'article 6.1 du Règlement 52-110, laquelle dispense les émetteurs de l'application de la partie 3 (*Composition du comité d'audit*) et de la partie 5 (*Obligations de déclaration*).

#### POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE

Le comité d'audit approuve les modalités de tous les contrats relatifs aux services liés à l'audit ainsi qu'aux services non liés à l'audit devant être rendus par l'auditeur de la Société avant que ces services ne soient rendus à celle-ci ou à l'une de ses filiales.

#### HONORAIRES POUR LES SERVICES DE L'AUDITEUR EXTERNE

Les honoraires facturés à la Société par son auditeur externe pour chacun des deux derniers exercices financiers se répartissent comme suit:

|                                                        | 2026<br>\$     | 2025<br>\$     |
|--------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <b>Honoraires d'audit <sup>(1)</sup></b>               | <b>535,600</b> | <b>564,673</b> |
| <b>Honoraires pour services liés à l'audit</b>         | <b>—</b>       | <b>—</b>       |
| <b>Honoraires pour services fiscaux <sup>(2)</sup></b> | <b>95,980</b>  | <b>85,800</b>  |
| <b>Autres</b>                                          | <b>—</b>       | <b>—</b>       |
| <b>Total</b>                                           | <b>631,580</b> | <b>650,473</b> |

<sup>(1)</sup> Comprend les honoraires facturés (ou une estimation) pour les services d'audit pour les exercices clos les 30 juin 2026 et 2025.

<sup>(2)</sup> Ces honoraires concernent les services de conformité fiscale.

### 13. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

La Société de Fiducie TSX, à sa place d'affaires à Montréal, agit à titre d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres à l'égard des actions ordinaires de la Société.

### 14. CONTRATS IMPORTANTS

Outre les contrats conclus dans le cours normal des affaires, la Société n'a conclu aucun contrat important depuis le début du dernier exercice clos le 30 juin 2022 ou conclu avant cette date, mais qui est toujours en vigueur et qui doivent être déposés auprès de toute autorisation canadienne en valeurs mobilières conformément à l'article 12.2 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*.

Veuillez-vous référer à la section « Développement général de l'entreprise » de la présente notice annuelle pour connaître les détails de ces contrats importants, qui sont également disponibles dans leur intégralité sur le profil de la Société à l'adresse [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com).

### 15. INTÉRÊT DES EXPERTS

PricewaterhouseCoopers s.e.n.c.r.l./s.r.l., auditeur de la Société, a préparé un rapport de l'auditeur sur les états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 30 juin 2026 et 2025. PricewaterhouseCoopers

s.e.n.c.r.l./s.r.l. a déclaré qu'elle était indépendante de la Société au sens du *Code de déontologie des comptables professionnels agréés* du Québec.

## **16. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

---

Des renseignements complémentaires, notamment sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants, sur les prêts qui leur ont été consentis, sur les principaux porteurs de titres de la Société et sur les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de régimes de rémunération sous forme de titres de capitaux propres, le cas échéant, sont contenus dans la circulaire de la Société du 5 décembre 2024 et déposée sous le profil de l'émetteur de la Société sur SEDAR+ à [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com).

De l'information financière supplémentaire est fournie dans les états financiers consolidés de la Société et son rapport de gestion établis pour son plus récent exercice terminé.

Des informations supplémentaires sur la Société peuvent également être trouvées sous son profil sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com).

### CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

#### 1. OBJECTIF

**1.1** Le comité d'audit de NanoXplore Inc. (la « Société ») a pour principale fonction de bien vérifier l'intégrité des états financiers et des activités de communication et de contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société; de surveiller le système de contrôle interne; de veiller au respect des lois et règlements; de sélectionner les auditeurs externes et de les soumettre à l'approbation des actionnaires; et de vérifier les qualifications, l'indépendance et le travail des auditeurs externes.

#### 2. MEMBRES ET CONSTITUTION

**2.1 Composition.** Le comité d'audit doit se composer d'au moins trois membres indépendants du conseil d'administration. S'il le juge nécessaire ou préférable, le comité d'audit invite des personnes comme les membres de la direction à assister à ses réunions.

**2.2 Nomination et révocation des membres du comité d'audit.** Le conseil d'administration nomme chaque année chacun des membres du comité d'audit qui y siège à la convenance du conseil ou jusqu'à la première des éventualités suivantes : a) la fin du mandat du membre, qui coïncide avec la conclusion de la première assemblée annuelle des actionnaires de la Société, b) le décès du membre, ou c) la démission, la suspension ou la révocation du membre par le comité ou le conseil. Le conseil remplace à son gré un siège vacant.

**2.3 Présidence.** Lorsqu'il nomme les membres du comité d'audit, le conseil choisit parmi eux le président. Celui-ci dirige les réunions du comité, veille à ce que le comité respecte son mandat, détermine en concertation avec la direction le plan de travail annuel et fait état des activités du comité au conseil. En cas d'égalité des voix dans un vote, le président a voix prépondérante.

**2.4 Indépendance.** Chaque membre du comité d'audit est « indépendant » au sens du Règlement 52-110 sur le comité d'audit (le « Règlement 52-110 »).

**2.5 Compétence financière.** Chaque membre du comité d'audit doit posséder une culture financière ou faire le nécessaire pour combler toute lacune en la matière dans un délai raisonnable suivant sa nomination. On entend par « compétence financière » la capacité de comprendre des états financiers dans toute leur complexité comptable de façon à saisir en profondeur les enjeux sous-jacents à l'information financière de la Société.

#### 3. RÉUNIONS

**3.1 Réunions.** Les membres du comité d'audit se réunissent au moins quatre fois l'an ou selon les exigences de leur mandat. Tout auditeur externe peut assister et s'exprimer à chacune des réunions. Le président du comité, ses membres, les auditeurs externes, le président du conseil et le président et chef de la direction ont le droit de convoquer une réunion du comité d'audit. Le président du comité dirige toute réunion à laquelle il assiste ou, en son absence, les membres présents désignent un remplaçant parmi eux.

**3.2 Secrétaire et rédaction du procès-verbal.** Le secrétaire du comité, son représentant désigné ou toute autre personne au choix du comité d'audit agit à titre de secrétaire de réunion. Le procès-verbal de chaque réunion est rédigé et modifié au besoin par le secrétaire général, puis soumis à l'approbation du comité.

**3.3 Quorum.** Le quorum est atteint dès qu'une majorité de membres du comité d'audit sont présents. En l'absence de quorum à une réunion, les membres du conseil qui se qualifient comme membres du comité peuvent y siéger en tant que tels à la demande du président du comité ou du président du conseil.

**3.4 Communication avec la direction et les conseillers externes.** Aucune restriction n'est imposée au comité d'audit quant à la communication avec la direction et le personnel de la Société et il lui est également possible de rencontrer un auditeur externe, le chef des finances et le président et chef de la direction de la Société. Pour l'aider à remplir son mandat, le comité d'audit a le pouvoir de conclure un contrat avec des conseillers externes, juridiques ou autres, de le résilier à son gré et de verser les honoraires convenus sans la consultation ni l'approbation préalable du conseil ni de quelque cadre de la Société. La Société fournit les fonds nécessaires au paiement de tels services selon les directives du comité d'audit.

**3.5 Réunion sans représentant de la direction.** Le comité d'audit tient au besoin des réunions extraordinaires ou régulières en l'absence de tout représentant de la direction pendant leur durée entière ou partielle.

#### **4. FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS**

Le comité d'audit assume les fonctions et responsabilités énoncées ci-dessous et toute autre tâche que lui confie expressément le conseil. Par ailleurs, le comité remplit toutes les fonctions normalement attendues d'un comité d'audit en vertu des lois sur les sociétés par actions, des exigences des bourses où sont cotés les titres de la Société et de toutes les lois applicables.

##### **4.1 États financiers**

(a) **Responsabilité générale.** Le comité d'audit vérifie l'intégrité des états financiers et communications financières de la Société, dont la préparation, la présentation et l'exactitude relèvent de la direction, tout comme la conformité aux principes comptables et conventions de présentation de la Société. Les auditeurs externes vérifient les états financiers consolidés annuels de la Société et, à la demande de celle-ci, examinent ses états financiers intermédiaires non audités.

(b) **Examen des états financiers annuels.** Le comité d'audit examine les états financiers consolidés annuels audités de la Société, le rapport connexe des auditeurs externes, le rapport de gestion de la direction de la Société et les résultats d'exploitation pour veiller à donner une image fidèle de la situation financière de la Société, de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie à tous les égards importants, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») régissant de quelque façon la préparation des états financiers de la Société. Si son examen se révèle concluant, le comité d'audit approuve les états financiers et le rapport de gestion de la direction et recommande leur approbation au conseil.

(c) **Examen des états financiers intermédiaires.** Le comité d'audit examine les états financiers consolidés intermédiaires de la Société, le rapport connexe des auditeurs externes, le cas échéant, et le rapport de gestion de la direction pour veiller à donner une image fidèle de la situation financière de la Société, de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie à tous les égards importants, conformément aux normes internationales d'information financière. Si son examen se révèle concluant et si le conseil l'y autorise, le comité d'audit approuve les états financiers intermédiaires et le rapport de la gestion de la direction ou, à défaut d'une telle autorisation, les recommande à l'approbation du conseil.

(d) **Particularités propres à l'examen.** Dans le cadre de son examen des états financiers annuels et intermédiaires, le comité d'audit :

- (i) rencontre la direction et les auditeurs externes au sujet des états financiers et du rapport de gestion de la direction;
- (ii) examine les informations contenues dans les états financiers;
- (iii) examine le rapport d'audit ou d'examen des auditeurs externes;
- (iv) s'entretient avec la direction, les auditeurs externes et les conseillers juridiques au besoin à l'égard de quelque litige, réclamation ou autre imprévu risquant de modifier les états financiers;
- (v) examine les estimations critiques, comptables ou autres, et les jugements connexes de la direction relativement aux états financiers;
- (vi) étudie les effets d'éventuelles activités de réglementation comptable ou de structures hors bilan sur les états financiers présentés par la direction;
- (vii) examine tout changement d'importance dans les politiques ou les pratiques de comptabilité pour en déterminer l'incidence sur les états financiers présentés par la direction;
- (viii) examine le rapport de la direction sur l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière;
- (ix) examine les résultats du programme de dénonciation de la Société; et

- (x) examine toute autre question concernant les états financiers éventuellement soulevée par les auditeurs externes ou la direction, ou devant être soumise au comité d'audit selon les politiques de comptabilité, les normes d'audit ou la loi.

**4.2 Approbation des autres communications financières.** Le comité d'audit examine et, s'il est justifié de le faire, approuve et recommande à l'approbation du conseil la communication de l'information financière dans un prospectus ou un autre document de placement de titres de la Société, un communiqué sur les résultats financiers ou toute autre forme de communication, notamment une circulaire d'information de la direction ou une notice annuelle.

#### **4.3 Auditeurs externes**

(a) **Responsabilité générale.** Le comité d'audit surveille les travaux des auditeurs externes chargés d'examiner et de vérifier les états financiers de la Société et les contrôles internes à l'égard de l'information financière.

(b) **Nomination et rémunération.** Nomination et rémunération. Le comité d'audit examine et, s'il est justifié de le faire, recommande (i) la nomination des auditeurs externes à l'approbation des actionnaires et (ii) leur rémunération à l'approbation des actionnaires ou du conseil, selon le cas.

(c) **Rapport d'examen annuel.** Le comité d'audit reçoit et examine au moins une fois l'an le rapport des auditeurs externes qui décrit : (i) leurs procédures internes de contrôle de la qualité et (ii) tout problème important révélé par le plus récent examen de ces procédures, examen par des pairs ou toute autre enquête menée dans les cinq dernières années par le gouvernement ou une autorité professionnelle sur au moins un des audits indépendants qu'ont réalisés les auditeurs externes et, le cas échéant, toute mesure prise en vue de régler ledit problème.

(d) **Plan d'audit.** Le comité d'audit se penche au moins une fois l'an sur le plan sommaire d'audit annuel des auditeurs externes et étudie avec eux tout changement d'envergure à son étendue.

(e) **Rapport d'examen trimestriel.** Si les auditeurs externes examinent les états financiers intermédiaires non audités de la Société, ils soumettent au comité d'audit un rapport d'examen trimestriel traitant de chacun des états financiers examinés.

(f) **Indépendance des auditeurs externes.** Au moins une fois l'an et avant que les auditeurs externes ne présentent leur rapport sur les états financiers annuels, le comité d'audit obtient d'eux une déclaration écrite détaillant tous les liens entre eux et la Société, s'entretient avec eux au sujet du moindre de ces liens ou des services susceptibles de nuire à leur objectivité ou à leur indépendance et obtient d'eux une confirmation écrite de leur respect des critères d'objectivité et d'indépendance au sens du code de déontologie ou d'éthique imposés par l'institut ou l'ordre des comptables agréés de leur province.

(g) **Évaluation et rotation de l'associé principal.** Au moins une fois l'an, le comité d'audit vérifie les qualifications et le rendement de l'associé responsable de mission des auditeurs externes et obtient d'eux un rapport attestant que l'associé responsable agit en tant que tel depuis moins de sept exercices financiers de la Société et que l'équipe de mission possède l'expérience et les compétences nécessaires à la réalisation d'un audit conforme.

(h) **Préapprobation des autres services que l'audit.** Le comité d'audit préapprouve les honoraires des auditeurs externes pour tout service rendu à la Société qui ne tient pas de l'audit, sous réserve des lois en vigueur et des politiques et procédures approuvées par le conseil. Le comité peut déléguer ce pouvoir à l'un de ses membres, qui doit faire état de ses décisions à cet égard à l'occasion de la réunion suivante du comité d'audit.

(i) **Pratiques d'embauche.** Le comité d'audit examine et approuve les directives régissant l'embauche d'employés ou d'anciens employés des auditeurs externes.

#### 4.4 Contrôles internes

(a) **Responsabilité générale.** Le comité d'audit surveille le système de contrôle interne.

(b) **Mise en place, examen et approbation.** Le comité d'audit demande à la direction d'assurer la mise en place et le maintien de systèmes de contrôle interne conformes aux lois, aux règlements et aux directives applicables, notamment les contrôles internes à l'égard de l'information financière et de sa communication, ainsi que leur examen, leur évaluation et leur approbation. Au moins une fois l'an, le comité d'audit examine de concert avec la direction et les auditeurs externes (i) la conception et le fonctionnement des contrôles internes de la Société, notamment à l'égard des systèmes informatiques et de leur sécurité; l'ensemble des mécanismes de gestion des risques; les contrôles comptables, financiers et à l'égard de la communication de l'information financière, notamment, sans s'y limiter, à l'égard de l'information financière; les contrôles non financiers et les contrôles juridiques ou réglementaires, pour en établir l'efficacité ou y repérer toute lacune ou faiblesse et, le cas échéant, déterminer l'incidence de toute lacune sur les conclusions de la direction; (ii) tout changement important aux contrôles internes à l'égard de l'information financière annoncé ou susceptible de l'être, notamment ceux décrits dans les dépôts réglementaires périodiques de la Société; (iii) tout problème grave révélé par une enquête des organismes de réglementation régissant la Société; (iv) toute question importante connexe ainsi que les éventuelles recommandations des auditeurs externes accompagnées des réponses de la direction, y compris l'échéancier de mise en œuvre des mesures correctives à l'égard des problèmes soulevés.

**4.5 Procédures de dénonciation.** Le comité d'audit examine et approuve les procédures que met en place la direction pour la réception, le traitement et l'archivage des plaintes présentées à la Société par ses employés ou toute autre personne au sujet des pratiques ou des contrôles internes de comptabilité ou de toute question concernant l'audit.

**4.6 Plan de relève.** Le comité d'audit collabore, le cas échéant, avec le conseil à l'examen des plans de relève pour le remplacement du chef des finances et du contrôleur de la Société. Il compare les candidatures au poste du chef des finances et présente ses recommandations au conseil relativement à la nomination.

**4.7 Investissements et transactions défavorables.** Le comité d'audit se penche sur les investissements et transactions susceptibles de nuire à la santé financière de la Société.

**4.8 Communications concernant le comité d'audit.** Le comité d'audit examine et approuve toute communication à son sujet que la commission des valeurs mobilières exige de voir dans les documents de la Société.

**4.9 Évaluation de la conformité.** Le comité d'audit examine l'évaluation de la direction relativement au respect des lois et règlements régissant le présent mandat, puis présente au conseil ses constatations et les changements qu'il recommande.

**4.10 Délégation.** Le comité d'audit est libre d'affecter à sa guise un sous-comité à l'examen de quelque aspect du présent mandat.

#### 5. DÉCLARATION AU CONSEIL

**5.1** En vertu des lois en vigueur ou à la demande du comité d'audit ou du conseil, le président informe celui-ci de toute question soulevée au cours d'une réunion du comité d'audit et, le cas échéant, présente la recommandation de ce dernier aux fins d'approbation.



La chimie du carbone, vecteur de performance

4500 boul. Thimens, Montréal, QC H4R 2P2  
[www.nanoxplore.ca](http://www.nanoxplore.ca)  
TSX : GRA | OTCQX : NNXP

Suivez-nous

